
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Mercredi 5 avril 2006, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *MM. Jean-Louis Fazio*, *Philippe Herminjard*, *André Kaplun*, *M^{me} Florence Kraft-Babel*, *MM. Pierre Maudet*, *Jean-Luc Persoz*, *Patrice Reynaud*, *M^{mes} Alexandra Rys*, *Sandrine Salerno* et *M. Armand Schweingruber*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 23 mars 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 avril, mercredi 5 avril et lundi 10 avril 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Les pétitions suivantes ont été déposées:

- P-167, «Contre la suppression de places de stationnement dans le quartier Délices-Saint-Jean»;
- P-168, «Pour la sécurité dans le quartier des Pâquis, pour la réalisation des promesses»;
- P-169, «Pour le projet de glacier et buvette La Guinguette de Plainpalais»;
- P-170, «Sauvons l’Espace Rousseau, menacé de fermeture!».

Elles seront renvoyées à la commission des pétitions.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Caroline Schum, Anne Moratti Jung, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Roberto Brogгинi, Damien Sidler, Pierre Losio, Alain Marquet, Olivier Norer, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé et Eric Rossiaud, renvoyée en commission le 5 novembre 2003, intitulée: «Halte à l'encombrement de nos places» (M-399 A/B)¹.

A. Rapporteur de majorité: M. Pierre Rumo.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, réunie sous la présidence de M. Patrice Reynaud, s'est plongée sur le sujet lors de trois séances, les 27 janvier, 24 février et 30 mars 2004. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Que tous deux en soient remerciés.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les places permettent à la ville de respirer;
- qu'elles offrent aux piétons un lieu où se reposer, s'arrêter, discuter, manger, se détendre, se rencontrer;
- que des panneaux d'interdiction de stationner y sont installés;
- que l'article 41, premier et deuxième alinéas, de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière y interdit le stationnement des motocyclettes;
- que les agents de sécurité municipaux sont compétents pour verbaliser ce type d'infraction,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à libérer les places des motocyclettes et à appliquer la loi sur la circulation routière et son ordonnance d'application.

Séance du 27 janvier 2004

Audition des motionnaires, représentés par M^{me} Marguerite Contat Hickel et M. Roberto Brogгинi

M. Brogгинi déclare que cette motion est simple et qu'elle demande de rendre les places à leur usage premier en diminuant les parkings sauvages. Il pense effec-

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 2770.

tivement que les places publiques ne doivent pas être dévolues aux deux-roues. Il rappelle, par exemple, le million de francs dépensé par la Ville pour l'aménagement du quai de la Poste, lequel est devenu un parking sauvage pour les deux-roues, tout comme la place des Bergues ou la place Longemalle. Il mentionne ensuite que, selon M. Hediger, le responsable de ce problème est M. Cramer.

M^{me} Contat Hickel ajoute que ce problème se remarque également sur des places plus discrètes, ce qui indique que ces parkings sauvages sont très nombreux.

Questions-réponses

Un commissaire radical remarque que ces entassements de deux-roues sont effectivement aussi inesthétiques qu'insécurisants. Il se demande s'il pourrait être possible d'étendre cette motion aux vélos.

M. Broggin: Oui et cela concerne la législation fédérale.

Un commissaire des Verts intervient et déclare qu'il faut simplement commencer par appliquer la loi, qui n'est pas respectée.

Un commissaire libéral évoque le transfert modal et demande si le fait de laisser sa voiture à la maison afin d'utiliser une moto est satisfaisant.

M. Broggin: Non. Les deux-roues motorisés sont très bruyants et leurs utilisateurs ont tendance à rouler sur les pistes cyclables. En outre, cela signifie également deux véhicules pour un même propriétaire, deux véhicules qu'il faut donc garer. Il évoque encore la réflexion récente sur la place Simon-Goulart et rappelle que les habitants du centre-ville n'ont pas la même utilité d'un véhicule que les habitants des campagnes.

Le même commissaire libéral pense qu'il n'y a pas assez de places de parc pour les deux-roues.

M. Broggin: Oui. Il serait envisageable de transformer certaines places de parc pour voiture pour les deux-roues, du moins en été.

Un autre commissaire libéral demande alors quelle différence font les motionnaires entre appliquer la loi et libérer les places.

M. Broggin répond ne pas être juriste. Il pense cependant que libérer les places publiques revient à appliquer la loi.

Un autre commissaire libéral remarque ne pas avoir de véhicule et être donc très à l'aise pour parler de ce problème. Il mentionne que cette proposition revient à faire de tous les Genevois des piétons.

M. Broggin: Le Conseil municipal avait la possibilité de présenter des motions devant le Grand Conseil, lors de son ancienne législature. Il aurait

Motion: parcage des motos sur les places publiques

alors été possible de proposer une modification de l'article 7 de la loi sur la circulation routière et d'inclure les deux-roues, une mesure qui aurait permis de contrôler ce problème. Il est nécessaire de faire des choix, et l'intégralité de la voirie ne peut pas être dédiée aux véhicules. Il mentionne à cet égard que l'hypercentre de Genève possède le tissu le plus dense de Suisse en matière de parkings.

Un commissaire des Verts signale que transformer une place voiture permet de loger cinq deux-roues.

M. Brogini: La solution est dans le changement. Il n'est pas possible d'augmenter le nombre de véhicules.

Un commissaire libéral remarque qu'il faut donc supprimer un deux-roues sur deux.

Le même commissaire des Verts explique alors que, outre le bruit, les scooters sont très polluants, environ 150 fois plus qu'une voiture.

Un autre commissaire libéral se demande alors que penser des personnes qui doivent utiliser leur voiture tous les jours pour aller travailler. Il ne croit pas que la suppression systématique de places de parc permettra de résoudre le problème d'engorgement.

Le président rappelle que la motion porte sur le déblaiement des places publiques.

M. Brogini: La solution des parcs relais peut être intéressante. Une entreprise grenobloise a encouragé au sein de son personnel le transfert modal. Une expérience en l'occurrence particulièrement concluante. La problématique ne concerne pas seulement la dimension écologique, mais également de nombreux aspects économiques.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre intervient et déclare qu'il serait opportun d'indiquer «places publiques» dans la motion. Il se demande ensuite comment concrètement empêcher le parcage sauvage.

M. Brogini: Par l'éducation, dans un premier temps, puis par la répression.

Un commissaire socialiste mentionne que tout est dit dans cette motion qui propose simplement de faire respecter la loi.

Discussions et demande d'auditions

Un commissaire socialiste propose l'audition des agents de sécurité municipaux.

Un commissaire des Verts intervient et signale que c'est la quatrième motion sur un sujet similaire. Il propose donc de la traiter rapidement.

L'audition des agents de sécurité municipaux est acceptée à la majorité des commissaires présents, soit 7 oui (2 Ve, 2 S, 1 R, 1 DC, 1 T) et 7 abstentions (2 UDC, 3 L, 2 AdG/SI).

Séance du 24 février 2004

Audition de M. Jacques Dimier, commandant du corps des agents de ville

M. Dimier remarque, en premier lieu, que les gens sont de plus en plus incités à utiliser les deux-roues. Il ajoute avoir demandé que les places de stationnement pour les deux-roues soient multipliées. Il explique ensuite que les agents de sécurité municipaux verbalisent les deux-roues dans les endroits critiques comme à la place de Cornavin ou à la place de la Monnaie. Il ajoute qu'un recensement des points noirs a été réalisé par les agents. Il se trouve à présent entre les mains de l'Etat.

Un commissaire libéral demande si les places qui ont été recensées sont celles qui permettent à la ville de respirer.

M. Dimier remarque que le problème est relativement général. Il mentionne ensuite que les places qui possèdent des chaînes sont parfois ouvertes pour les handicapés. Il précise que le problème provient des cadenas dont les clés sont éparpillées dans toute la ville. Les agents de sécurité municipaux passent donc leur temps à ouvrir et fermer ces chaînes.

Un commissaire des Verts demande si les deux-roues sur les trottoirs sont verbalisés.

M. Dimier répond qu'ils le sont uniquement s'ils empêchent le passage des piétons.

Un commissaire libéral demande ce qu'il en est des vélos.

M. Dimier répond qu'ils sont déplacés lorsqu'ils entravent le passage.

Le président demande si un vélo a déjà été verbalisé.

M. Dimier répond que ce serait possible, mais que cela n'a aucun sens lorsque son propriétaire est absent, car il est impossible de le connaître.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si les clés des chaînes qui étaient évoquées peu avant sont les clés SI.

M. Dimier répond qu'il parlait des clés de la Ville de Genève. Il pense qu'il serait judicieux d'adopter des clés magnétiques.

Motion: parcage des motos sur les places publiques

Un commissaire libéral remarque qu'il existe des parkings réservés aux vélos. Il se demande si cela est compatible avec la recrudescence des deux-roues motorisés.

M. Dimier répond que les parkings à vélos sont très rares.

Le même commissaire libéral répond qu'il y en a un à la place de la Taconerie.

M. Dimier répond que la législation fédérale prévoit des places deux-roues tant pour les vélos que pour les deux-roues motorisés.

Un autre commissaire libéral rappelle alors qu'un crédit de 150 000 francs avait été refusé pour le renouvellement des chaînes, car le système projeté n'était pas au point. Il évoque alors un nouveau système développé par l'École polytechnique fédérale de Lausanne, du nom de Verso, qui serait sans doute une solution satisfaisante.

Séance du 30 mars 2004*Discussion et vote*

Un commissaire libéral présente un projet d'amendement consistant à remplacer l'ancienne invite par deux nouvelles, soit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à assurer la disponibilité des places en faisant appliquer la loi sur la circulation routière tout en proposant des solutions réalistes pour le parcage des véhicules incriminés.

»En outre, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à envisager l'étude d'une réglementation spécifique en vue de supprimer le parcage sauvage des deux-roues non motorisés.»

Un commissaire des Verts mentionne que son parti refuse ces deux invites. Il ne croit pas, en l'occurrence, que les véhicules incriminés soient l'objet de la motion. Il ajoute, quant à la deuxième invite, que les Verts ont déjà déposé une motion allant dans le même sens qui est pendante devant la commission.

Un commissaire radical déclare, quant à lui, qu'il adoptera ces amendements. Il pense qu'il faut simplement faire respecter la loi. Il regrette qu'il n'y ait pas unanimité sur la question. Il rappelle que les deux-roues sont également soumis à l'ordonnance sur les règles de la circulation routière.

Le commissaire des Verts rappelle que la loi fait la différence entre un vélo et une moto. Il précise que la motion qui est pendante est une approche plus globale.

Motion: parcage des motos sur les places publiques

Le commissaire radical rappelle que les agents de sécurité municipaux mentionnaient l'inverse. Il remarque qu'un vélo gêne tout autant et qu'il induit une fausse sécurité sur les places publiques.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il n'est guère possible de faire de discrimination entre un vélo et un vélomoteur.

Le président intervient et mentionne que les Verts tiennent également à régler la question des deux-roues sur le domaine public, raison pour laquelle ils ont déposé une motion.

Un commissaire des Verts ajoute qu'un vélo ne peut pas être verbalisé.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) remarque que la motion telle qu'elle est rédigée n'est pas dérangeante. Il n'a rien à ajouter.

Un autre commissaire de ce même parti n'approuve pas le texte de la motion, car il y a une discrimination entre les vélos et les motos. Il rappelle qu'il existe une tolérance tacite que ne prévoit pas la loi. Il ajoute qu'il s'abstiendra.

Un commissaire socialiste pense qu'il est nécessaire de parler de motos et de faire un sort aux vélos par le biais d'une autre motion.

Un commissaire radical rappelle le titre de la motion et mentionne que les vélos encombrant également les places.

Le même commissaire socialiste propose alors de reprendre le thème de l'unicité. Il constate que l'encombrement des vélos existe, mais que le véritable problème relève du mobilier urbain et d'un bazar général. Il termine en affirmant que les vélos sont un aspect mineur de ce problème.

Un commissaire des Verts lit alors l'article 41 de la loi sur la circulation routière.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rappelle encore que les vélos ont tendance à se parquer dans les parkings réservés à leur usage, car il est possible de les attacher.

Votes des amendements et de la motion

Les amendements du Parti libéral sont acceptés par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 5 non (1 AdG/SI, 2 S, 2 Ve) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 T).

La motion M-399 ainsi amendée est acceptée par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 5 non (1 AdG/SI, 2 S, 2 Ve) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 T).

Un commissaire des Verts annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à assurer la disponibilité des places en faisant appliquer la loi sur la circulation routière tout en proposant des solutions réalistes pour le parcage des véhicules incriminés;
- à envisager l'étude d'une réglementation spécifique en vue de supprimer le parcage sauvage des deux-roues non motorisés.

*12 décembre 2005***B. Rapporteur de minorité: M. Mathias Buschbeck.**

Le soussigné prie les lecteurs du présent rapport de bien vouloir se référer au rapport de majorité établi par M. Pierre Rumo pour le compte rendu de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il se limitera ici à rappeler les raisons pour lesquelles les Verts s'opposeront à cette motion en l'état.

Il est utile de rappeler que c'est le groupe des Verts qui avait déposé cette motion. Cette dernière s'inscrivait dans un cadre plus large, cherchant à résoudre les problèmes liés au stationnement de tous les deux-roues. En effet, deux motions différentes avaient été déposées, la première (M-387) traitant du stationnement des cycles, déjà adoptée par le Conseil municipal, et cette deuxième motion, traitant des deux-roues motorisés.

Deux raisons nous ont amenés à cette séparation: la première est d'ordre légal. Autant la loi fédérale sur la circulation routière que son ordonnance d'application font une distinction claire entre ces moyens de transport, entre autres en ce qui concerne le stationnement sur les espaces réservés aux piétons. On peut ainsi lire dans l'article 41 de l'ordonnance sur la circulation routière que «les cycles peuvent être parqués sur le trottoir, pour autant qu'il reste un espace libre d'au moins 1,5 m pour les piétons. Le parcage des autres véhicules sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément».

La seconde raison est politique. Ce n'est un mystère pour personne que la promotion de la mobilité douce, dont la bicyclette est un vecteur important, est une priorité des Verts et qu'il convient donc de traiter de cette problématique de façon différenciée.

La demande initiale de cette motion M-399 était fort simple: faire respecter la loi dans le cadre des compétences dévolues aux agents de sécurité municipaux. La majorité de circonstance de cette commission a fortement modifié l'esprit de cette motion et allègrement mélangé les genres, comme vous pourrez le lire dans les paragraphes ci-dessous.

Les modifications adoptées par la commission ont deux défauts rédhibitoires. Le premier est d'être en totale contradiction avec la première motion déposée par les Verts concernant le stationnement des cycles et adoptée par le Conseil municipal. Il n'est pas dans l'habitude des Verts de demander au Conseil administratif d'appliquer des mesures antinomiques à quelques mois d'intervalle. Deuxièmement, ces propositions ne sont pas de compétences municipales, ni cantonales

Motion: parcage des motos sur les places publiques

d'ailleurs, mais bien fédérales. Il est d'ailleurs logique et sain, pour la cohésion nationale, que les municipalités ne puissent pas adopter des réglementations spécifiques dans le domaine de la circulation routière.

Demander une réglementation illégale n'étant pas non plus de coutume chez les Verts, nous ne pouvons adopter cette motion en l'état.

Pour toutes ces raisons, nous demandons donc la suppression du deuxième alinéa de cette motion.

Annexe: document distribué par les motionnaires lors de leur audition

M-399 : « Halte à l'encombrement de nos places »
(acceptée par le Conseil municipal et renvoyé devant la commission de l'aménagement et de l'environnement le 5 novembre 2003)

Loi sur la circulation routière (LCR)

Art. 43 Répartition de la circulation

¹ Les véhicules automobiles et les cycles n'emprunteront pas les chemins qui ne se prêtent pas ou ne sont manifestement pas destinés à leur circulation, par exemple les chemins réservés aux piétons ou au tourisme pédestre.

² Le trottoir est réservé aux piétons, la piste cyclable aux cyclistes. Le Conseil fédéral peut prévoir des exceptions.

Ordonnance sur la circulation routière (OCR)

Art. 41 Chemins réservés aux piétons et trottoirs

¹ Les cycles peuvent être parqués sur le trottoir, pour autant qu'il reste un espace libre d'au moins 1 m 50 pour les piétons.

² Le parage des autres véhicules sur le trottoir est interdit, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément. A défaut d'une telle signalisation, ils ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises ou pour laisser monter ou descendre des passagers; un espace d'au moins 1 m 50 doit toujours rester libre pour les piétons et les opérations doivent s'effectuer sans délai.

³ Le conducteur qui doit emprunter le trottoir avec son véhicule observera une prudence accrue à l'égard des piétons et des utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules; il leur accordera la priorité.

⁴ Les bandes longitudinales pour piétons (6.19) marquées sur la chaussée ne peuvent être empruntées par les véhicules que si la circulation des piétons ne s'en trouve pas entravée.

⁵ Les invalides peuvent emprunter avec leur chaise roulante les chemins pour piétons et les trottoirs; ils ne peuvent y circuler qu'à l'allure du pas

Loi d'application de la Loi sur la circulation routière (LaLCR)

Art. 11 Enlèvement, saisie et mise en fourrière

¹ Tout véhicule parqué en lieu interdit ou gênant la circulation peut être enlevé.

² Les véhicules enlevés, saisis ou mis en fourrière sont restitués à leur détenteur après paiement des émoluments et frais de transport, de fourrière et de garage.

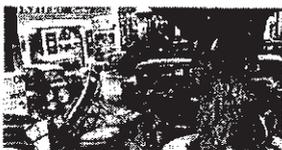
³ Les véhicules non récupérés par leur détenteur sont en principe détruits, sinon vendus.

Motion: parage des motos sur les places publiques



Article de la Tribune de Genève. L'objectif est bien entendu d'éviter des sanctions et prévenir par l'information. Des mesures incitatives doivent donc être prises.

1935



Un aspect de la place de la Petite-Fusterie.

L'encombrement de nos places

Qu'est-ce qu'une place? Un espace vide destiné au délassement des habitants de ses alentours. Dès maintenant, la définition est sensiblement plus simple: c'est un garage à ciel ouvert, offrant cet indéniable avantage d'être gratuit. En un mot, non plus un lieu de repos pour les humains, mais pour les machines.



Place Chevelu... le regard se repose sur les numéros des plaques des autos.

M. Mathias Buschbeck, rapporteur de minorité (Ve). Les Verts ont rédigé un rapport de minorité pour une raison fort simple: ils étaient les auteurs de la motion et celle-ci a été passablement modifiée en commission, et pas vraiment dans le sens que nous aurions souhaité. Au départ, notre motion demandait simplement que soit appliquée la loi, en matière de stationnement des deux-roues motorisés sur les places publiques, et que ces véhicules soient enfin verbalisés. Malheureusement, la commission en a décidé autrement. Pour ce qui est du premier amendement voté par la commission, nous pourrions peut-être vivre avec... Il consiste à dire qu'il faut non seulement appliquer la loi, mais aussi proposer «des solutions réalistes pour le parcage des véhicules incriminés». Soit!

En revanche, la deuxième invite qui a été ajoutée par la commission va à l'encontre de ce que notre parlement a déjà voté. «Envisager l'étude d'une réglementation spécifique en vue de supprimer le parcage sauvage des deux-roues non motorisés» contredit en effet la motion M-387, qui avait été étudiée longuement en commission de l'aménagement et de l'environnement et qui avait débouché sur un consensus assez large autour d'un concept sur le parcage des vélos. Or, lors de l'étude de la motion M-399, la commission, sur un coup de tête, a voté ce deuxième alinéa, ce qui revient à demander au Conseil administratif de faire une chose et son contraire! La commission demande ainsi d'étudier une réglementation spécifique: s'il n'y avait que cela, nous pourrions vivre avec... Mais elle demande une réglementation spécifique «pour les deux-roues non motorisés». Aux dernières nouvelles, la loi sur la circulation routière est une loi fédérale. Si notre commune commence à légiférer dans le domaine de la circulation en disant qu'en Ville de Genève la loi s'applique différemment, cela risque d'être un peu compliqué...

Voilà pourquoi nous déposons l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer la deuxième invite.

Nous espérons que cet amendement sera accepté, pour éviter de demander au Conseil administratif de faire des choses illégales, ce qu'il ne ferait de toute façon pas...

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Brogini, vice-président.)

Premier débat

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). De plus en plus de gens circulent à moto dans notre ville. Ils choisissent ce moyen de déplacement parce qu'il est plus rapide et qu'il leur permet de stationner plus facilement. Le nombre de motos a donc augmenté et cela entraîne des nuisances supplémentaires. En effet, aujourd'hui, des chiffres très officiels nous indiquent que, globalement, les motos occasionnent quatre fois plus de pollution que les voitures en ville de Genève et sept fois plus à la campagne. En disant cela, je n'ai pas encore parlé des nuisances sonores, qui doivent certainement se situer dans les mêmes proportions. Si nous voulons donc, dans le futur, combattre efficacement le bruit et la pollution, il faudra bien prendre le taureau par les cornes en ce qui concerne les motos aussi. Ce phénomène est en train de devenir un véritable fléau.

Maintenant, il y a un troisième aspect que traite cette motion, c'est celui du stationnement illicite sur le domaine public, qui prend également des proportions assez considérables. Bien entendu, cette motion n'a pas pour but de résoudre l'ensemble des problèmes liés à la circulation des motocycles, mais elle a au moins le mérite de susciter le débat sur le stationnement. Notre groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera donc le rapport de minorité et refusera le rapport de majorité, pour les raisons que vient d'évoquer M. Buschbeck, c'est-à-dire qu'au niveau fédéral la loi ne considère pas de la même façon les cycles et les motocycles.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Voilà une motion déposée par les Verts qui s'est en quelque sorte retournée contre eux en commission! Je vais essayer d'expliquer brièvement pourquoi. Le titre de la motion est: «Halte à l'encombrement de nos places»: on ne peut que souscrire à un tel titre. Si les places sont encombrées, il faut effectivement faire de l'ordre. Le problème se pose à la lecture de la motion: comme toujours, on constate que la politique des Verts en général consiste à dire que tout pollue sauf le vélo! Mesdames et Messieurs, pour moi, la pollution visuelle est aussi une forme de pollution. Quand je me promène du côté de la cathédrale, je suis gêné de voir toutes ces voitures garées autour de la cathédrale, parce que les services de M. Hediger persistent à ne jamais intervenir là-bas! De même, la barrière de la rue du Cloître, dont je parle depuis des mois, est toujours ouverte: personne ne vient vérifier si des voitures, des motos ou des vélos sont garés là. Car la pollution visuelle, pour moi, inclut tous les deux-roues, qu'ils soient motorisés ou non motorisés.

En commission, M. Dimier, commandant des agents de ville, a reconnu que les deux-roues motorisés étaient souvent mal garés et qu'il fallait verbaliser, mais il a aussi évoqué les deux-roues non motorisés. Nous avons d'ailleurs vu des photos

montrant des vélos garés sur des trottoirs étroits, qui empêchaient les handicapés de passer, des vélos cadenassés à un panneau de circulation, à une caissette de journaux, ou posés devant la vitrine d'un magasin ou d'un restaurant... Je tenais un restaurant à une époque et je ne pouvais même pas laver les vitres, parce qu'il y avait en permanence des vélos devant celles-ci. Ce n'était pas bien joli à voir... Cela pour dire que, si aujourd'hui on veut verbaliser, il faut verbaliser tout le monde. Mais, naturellement, on ne peut pas verbaliser les deux-roues non motorisés puisqu'on ne sait pas à qui ils appartiennent! Quand j'avais 14 ou 15 ans, les vélos portaient une plaque, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui et on ne peut donc plus les verbaliser.

Pour ma part, je continue à prétendre que, si on veut libérer les places publiques, si on veut les rendre attrayantes, agréables à l'œil, il faut verbaliser tous les engins mal stationnés, quels qu'ils soient.

J'aimerais ajouter un mot sur les chaînes censées interdire à la circulation les différentes places de notre cité. Là, je dois dire qu'il n'y a pas eu d'évolution depuis une année et demie: c'est la gabegie totale, les chaînes sont ouvertes à peu près par n'importe qui et elles sont rarement refermées, si ce n'est par les agents et encore... Lors des travaux de la commission, M. Dimier a évoqué un nouveau système de clés magnétiques. Nous souhaitons que M. Hediger nous présente un système qui rende les chaînes plus performantes que ce n'est le cas aujourd'hui. Car, pour le moment, c'est la gabegie!

Le Parti libéral a déposé deux amendements à cette motion, qui ont été acceptés par la majorité de la commission. Je constate une fois de plus que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) fait une pirouette et revient sur son vote en commission. Ses membres se sont probablement fait remonter les bretelles par les socialistes ou les Verts, et ce soir, en dernière minute, ils annoncent qu'ils vont voter autrement qu'ils l'ont fait en commission. Au Parti libéral, nous persistons et maintenons nos amendements, en espérant, Mesdames et Messieurs, que vous voterez la motion amendée.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je suis passablement surpris par ce que je viens d'entendre! Le représentant du Parti libéral demande en fait que la loi ne soit pas appliquée! Je reprends l'ordonnance sur la circulation routière, article 41: «Les cycles peuvent être parqués sur le trottoir, le parcage des autres véhicules sur le trottoir est interdit.» Monsieur Hatt-Arnold, que les vélos garés sur les trottoirs ne vous plaisent pas, que vous ne trouviez pas cela joli, cela ne change rien: ce que vous demandez est contraire au droit. Je constate que le Parti libéral demande que la loi ne soit pas appliquée, qu'il demande une réglementation contraire au droit supérieur.

Motion: parage des motos sur les places publiques

M. Blaise Hatt-Arnold (L). M. Buschbeck m'a mal compris: j'ai parlé des trottoirs qui ne sont pas assez larges pour qu'on y parque des vélos. Lors de l'étude d'une motion précédente, nous avons vu, photos à l'appui, que les vélos étaient souvent parqués de telle manière que les handicapés ne pouvaient plus passer. Dans de tels cas, il faut savoir ce qu'on veut! Je n'ai pas dit qu'il fallait enlever systématiquement les vélos partout, j'ai dit qu'il fallait les enlever là où ils ne doivent pas être. Ceux qui roulent à bicyclette peuvent se montrer responsables. Je parle là d'attitude citoyenne. Celui qui roule en voiture ou en cyclomoteur peut mal ou bien se garer; de même, celui qui roule à vélo peut aussi circuler convenablement, ne pas brûler systématiquement les feux, ni rouler à contresens ou sur les trottoirs. Voilà ce que nous demandons. Il est possible de parquer les vélos de manière qu'ils ne constituent pas une gêne visuelle sur nos places ou qu'ils n'encombrent pas systématiquement les trottoirs, là où il y a peu de place. Voilà ce que j'ai dit!

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste est un peu las de ces débats qui opposent tel ou tel mode de transport privé, que ce soit les deux-roues motorisés ou non, les voitures, les charrettes, les camions et autres. Le débat n'est pas tant là que dans le fait qu'il faudra changer nos habitudes. Pour notre part, nous aurions pu suivre la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement si la deuxième invite avait demandé une réglementation spécifique pour l'ensemble des moyens de transports. Mais, en l'occurrence, d'une motion qui était peut-être un peu maladroite et qui visait les deux-roues motorisés, on a abouti à une invite qui vise les deux-roues non motorisés. Ce sont là des enfantillages, Mesdames et Messieurs. Dans notre ville, compte tenu des ordonnances fédérales sur la protection contre le bruit et sur la protection de l'air OPB et OPAir, nous préférons que les gens circulent à vélo plutôt qu'en deux-roues motorisé, pour la bonne raison que ces derniers polluent encore plus que les voitures et font évidemment plus de bruit que les vélos!

Pour le reste, nous allons voter le rapport de minorité. Nous aurions d'ailleurs souhaité que ce ne soit pas un rapport exclusivement Vert. Le rapporteur s'est visiblement oublié, puisque les socialistes ont toujours soutenu la motion initiale, en commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous allons donc voter ce rapport de minorité, mais nous sommes soucieux de faire respecter les lois. Dans ce sens, nous sommes tout à fait d'accord que les vélos – car les deux-roues non motorisés, pour parler simple, sont des vélos, des bicyclettes, des «péclots» comme on disait à Genève autrefois – doivent être collés quand ils sont mal garés. Qu'on trouve un moyen pour le faire! Lors de l'étude d'une précédente motion, le Parti socialiste avait regretté la disparition des plaques, qui permettaient d'identifier les propriétaires. Alors, faisons en sorte que ce soit désormais à nouveau possible. Il faudra passer par les autorités fédérales, mais essayons de le

Motion: parcage des motos sur les places publiques

faire. En attendant, lorsqu'un vélo est mal garé, il doit être pénalisé et on peut, par exemple, l'amener à la fourrière...

Enfin, je rappelle que, lorsqu'on gare son vélo sur un trottoir, il faut laisser 1,5 mètre d'espace disponible pour les piétons et les invalides. La règle existe et elle nous suffit. A notre avis, il est vain de vouloir établir une réglementation spécifique pour ce type d'engin. Voilà pourquoi nous voterons le rapport de minorité.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Buschbeck est accepté par 36 oui contre 22 non (1 abstention).

Mis aux voix, la motion amendée par la majorité de la commission et par le plénum est acceptée par 35 oui contre 14 non (10 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à assurer la disponibilité des places en faisant appliquer la loi sur la circulation routière tout en proposant des solutions réalistes pour le parcage des véhicules incriminés.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Gérard Deshusses, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, M. Eric Rossiaud, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Pierre Rumo, M^{me} Alexandra Rys, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Guy Dossan et Pascal Rubeli: «OPB: où en est-on?» (M-579)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote positif du Conseil municipal en faveur de la proposition PR-331 ouvrant un crédit de 2 760 000 francs pour l'étude de mesures d'assainissement du bruit conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 et à l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, vote intervenu lors de la séance du 5 octobre 2004, à 20 h 30;
 - la demande du Conseil municipal au Conseil administratif, lors de ladite séance, d'organiser une séance d'information sur la pollution sonore en ville de Genève ainsi que sur les mesures relevant de l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de fournir un état des lieux des travaux d'assainissement du bruit routier effectués ou envisagés sur les 27 tronçons de voies prévus en 2004 et les 12 tronçons prévus en 2005;
 - de préciser ce qu'il en est des projets sur les 11 tronçons prévus en 2006 et sur les 13 tronçons prévus en 2007;
 - d'organiser, enfin, durant le premier trimestre 2006 la séance d'information attendue en 2005.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous l'avez vu, cette motion porte sur l'état de la situation en ce qui concerne les mesures OPB. Nous avons rappelé, dans la motion, le vote du Conseil municipal ouvrant un crédit de 2 760 000 francs pour l'étude de mesures d'assainissement contre le bruit. En effet, nous sommes obligés légalement d'assainir notamment le réseau routier et d'intervenir efficacement pour répondre aux exigences de la loi fédérale, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à des amendes.

D'autre part, nous avons demandé en son temps au Conseil administratif d'organiser une séance d'information sur la pollution sonore en ville de Genève

¹ Annoncée, 4828.

et sur les mesures à prendre en lien avec l'ordonnance fédérale. Dans le cadre du rapport PR-331 A, la commission de l'aménagement et de l'environnement avait auditionné les services de la Ville et elle avait demandé, à l'unanimité, que nous soit fourni un état des lieux concernant les travaux qui avaient déjà commencé pour lutter contre le bruit routier. A cet égard, il nous avait été dit que 27 tronçons de voies étaient concernés en 2004 et 12 en 2005. Nous sommes en 2006 et nous aimerions évidemment connaître l'état d'avancement de ces travaux. On sait que la Ville de Genève devra assainir d'importants tronçons sur son territoire. L'un des exemples les plus connus est la rue des Deux-Ponts, mais on peut citer également le quartier de Saint-Gervais, qui fait l'objet de travaux conduits actuellement à la commission ad hoc Saint-Gervais. En l'occurrence, il y a une claire volonté du Conseil municipal de lutter efficacement contre le bruit, au-delà du fait que notre Ville se doit de répondre aux exigences légales.

De la même manière, il nous avait été dit que les travaux seraient poursuivis – comme nous l'indiquons dans notre motion – sur 11 tronçons en 2006 et sur 13 en 2007. Nous voudrions donc savoir où en sont ces travaux, pour éviter de nous retrouver dans la situation de n'avoir pas répondu aux ordonnances fédérales.

A l'époque, nous avons appelé cette séance d'information de nos vœux, parce qu'il nous semblait très opportun que les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement soient connus de l'ensemble du Conseil municipal, étant donné l'importance des moyens qui devront être mis en œuvre pour répondre aux exigences de l'OPB. Cette séance d'information prévue en 2005 n'a malheureusement pas eu lieu et nous aimerions qu'elle soit organisée dans les plus brefs délais, afin que tous les conseillers municipaux aient l'ensemble des données en mains. Ce d'autant que la composition de la commission de l'aménagement et de l'environnement a changé et que certains commissaires se retrouvent aujourd'hui à la commission sans avoir le même bagage sur ces dossiers, qui sont extrêmement complexes.

Les motionnaires, comme vous l'avez vu, représentent l'ensemble des partis et sont tous animés de la claire volonté de lutter contre le bruit et de répondre aux exigences de l'OPB, afin que notre ville soit agréable pour l'ensemble des habitantes et des habitants. Nous souhaitons avoir réponse aux questions que nous avons posées et vous demandons des renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Olivier Norer (Ve). Je voudrais juste préciser que professionnellement, en tant que géographe indépendant, j'ai actuellement un mandat auprès de la Ville concernant l'OPB, un mandat certes très technique, mais qui m'impose, dans un

Motion: travaux d'assainissement du bruit routier

souci de rigueur et d'éthique, de ne prendre part ni aux discussions ni au vote sur cet objet.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Hier, nous parlions des objectifs et priorités du Conseil administratif pour le budget 2007: nous, les Verts, souhaiterions que la lutte contre le bruit soit une priorité, car c'est une affaire de santé publique. Nous avons l'impression d'une certaine lenteur dans ce dossier et c'est pourquoi nous avons déposé cette motion. Je rappellerai juste deux chiffres: pour 44% des gens habitant en ville de Genève, les nuisances sonores sont une préoccupation importante, qui influence la qualité de vie; en outre, 22% des personnes ont des problèmes de sommeil dus au bruit et souffrent de migraines et de maux de tête fréquents. Manifestement, des gens souffrent en ville de Genève à cause du bruit, et nous ne pouvons pas attendre 2012 ou 2015 pour prendre des mesures. Pour notre part, nous voudrions que ce chantier avance rapidement.

Le président. Merci, Monsieur Buschbeck, c'était bref, mais édifiant! La parole est à M. Deshusses

M. Gérard Deshusses (S). Je vais tâcher d'être encore plus bref que mon préopinant. A 17 h, le conseiller administratif M. Ferrazino, anticipant le présent débat, évoquait la situation particulière de la Ville de Genève, qui se trouve dans l'impossibilité de prendre les décisions et de réaliser les travaux qu'elle souhaiterait pour atténuer les problèmes de bruit et de pollution de l'air. Il parlait d'adresser un courrier à l'autorité fédérale afin d'obtenir, à l'instar des autres communes de Suisse, des compétences et le droit d'agir. Le groupe socialiste est tout à fait ouvert à ces propositions, qui lui semblent absolument indispensables. Je crois que, lors de l'examen de cette motion, il serait intéressant d'en parler.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral a également signé cette motion, puisque, comme l'ont dit mes préopinants, toute une série de mesures doivent effectivement être mises en œuvre, pour répondre aux exigences de l'OPB. M. Ferrazino nous le répète séance après séance: la Ville doit aller de l'avant dans ce dossier. C'est lui qui l'affirme et, ce soir, nous lui disons simplement que nous le soutenons: il faut aller de l'avant, mais plus rapidement que ce qu'il veut bien nous faire croire.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés par 53 oui contre 1 non.

6. Motion du 18 janvier 2006 de M. Alpha Dramé, M^{me} Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud, M^{mes} Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Brogini: «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion» (M-580)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant la volonté du Conseil municipal:

- qu'un budget d'investissement est une photographie des priorités de développement d'une collectivité à un moment précis;
- que la pratique actuelle du Conseil administratif de distiller mensuellement les propositions d'investissements manque de lisibilité;
- que cette pratique ne permet au Conseil municipal ni de planifier ni de maîtriser ses dépenses d'investissements;
- que la maîtrise, voire la diminution, de la dette de la Ville de Genève est le corollaire d'un autofinancement maximal des investissements;
- que cet autofinancement maximal pourra être d'autant mieux atteint que les priorités d'investissements seront clairement exposées au Conseil municipal,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à élaborer lors de chaque procédure budgétaire un plan stratégique annuel de gestion des investissements, afin qu'il puisse être pris en compte lors de l'étude du budget;
- à fixer, dans ce plan stratégique, les priorités de l'exécutif en matière d'investissements pour l'année budgétaire concernée;
- à ajouter ce document à celui du budget pour qu'il puisse servir de référence aux investissements annuels lors des séances plénières.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs, comme vous avez pu le constater, cette motion vient à point nommé et était annoncée. En effet, les Verts, lors du vote des derniers budgets et comptes, ont à chaque fois insisté sur les efforts qui devraient être fournis en matière d'instruments de gestion, afin d'arriver à une certaine vérité des coûts et des investissements, afin que Conseil municipal ait les moyens de maîtriser les investissements et de choisir les dépenses prioritaires. Le but de cette motion est donc d'amener le Conseil administratif à définir les

¹ Annoncée, 4828.

Motion: cartes de vœux du Conseil administratif

priorités des priorités en matière d'investissements, à travers un document qui serait joint au budget. Ce document représenterait, lors de l'étude du budget, un outil d'aide à la décision nous permettant, en tant que conseillers municipaux, de valider les investissements, ou de les refuser s'ils ne correspondent pas aux priorités. Dans notre esprit, ce n'est pas là un instrument de sanction, mais bien un outil d'aide à la décision. Nous savons que dans le budget figure une part réservée aux investissements, mais elle est touffue, et nous n'arrivons pas toujours à faire la différence entre ce qui est prioritaire et pertinent, et ce qui l'est moins.

Cette motion s'inscrit dans la droite ligne d'une préoccupation constante des Verts, à savoir aller dans le sens de la réduction de la dette grâce à une maîtrise des investissements et, si possible, un autofinancement de ceux-ci. Nous souhaitons que cette motion soit renvoyée à la commission des finances pour étude.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité.

7. Motion du 18 janvier 2006 de M. Thierry Piguët, M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio: «Bons vœux du Conseil administratif» (M-581)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le nombre pléthorique de cartes de vœux de fin d'année envoyées par le Conseil administratif, le Conseil municipal et certains services de la Ville de Genève, sur un carton identique et aux mêmes destinataires;
- l'engagement pris par la Ville de Genève dans le cadre de l'Agenda 21;
- la volonté générale et d'actualité d'agir sur la limitation des coûts et sur l'incohérence de certaines dépenses face à d'autres restrictions,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'éditer une seule carte de vœux de fin d'année, avec deux impressions intérieures au maximum, l'une libellée au nom du Conseil administratif, l'autre au nom de la Ville de Genève.

¹ Annoncée, 4828.

Ces deux impressions permettront à la fois un envoi plus général par le Conseil administratif et plus individualisé par les services de la Ville de Genève. Dans cette perspective, il conviendra de recouper les fichiers d'adresses informatisés des divers services et de centraliser l'adressage des vœux. Cette carte sera créée, sur concours, par un jeune graphiste en formation.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs, que cela fait du bien de recevoir des bons vœux! Mais en faut-il autant pour passer une bonne année? Comme nouveau conseiller municipal, j'en ai reçu passablement, mais certainement moins que vous tous... En l'occurrence, nous nous sommes posé la question de savoir si ces cartes de vœux à profusion s'inscrivaient dans les principes du développement durable. Nous avons conclu qu'une carte de vœux unique pour le Conseil administratif – lui permettant d'épancher sa soif de popularité – et une carte plus spécifique pour les services de la Ville suffiraient largement. Par ailleurs, il conviendrait de centraliser l'adressage au sein d'une unité et de prévoir un adressage unique, afin que nous ne recevions pas, nous conseillers municipaux et conseillères municipales, mais aussi habitantes et habitants de la ville de Genève ou autres, autant de cartes. En même temps, il conviendrait peut-être de mettre au concours le graphisme de cette carte, de façon à favoriser des jeunes élèves des écoles d'art, qui pourraient ainsi faire profiter la Ville de leurs talents.

Mesdames et Messieurs, nous, groupe socialiste, vous convions à renvoyer cette motion à la commission Agenda 21. Nous espérons que nous serons suivis et que seront prises, dès l'année prochaine, de bonnes résolutions 2007!

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

Préconsultation

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Comme l'a dit le préopinant socialiste, notre groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) souhaite également réduire les frais concernant les cartes de fin d'année. C'est peut-être le bon moment de le faire étant donné que nous ne sommes pas dans une période festive. Effectivement, ces cartes de vœux sont multiples et variées, et leur nombre pourrait être réduit. Allant dans ce sens et dans le sens du travail effectué dans le contexte de l'Agenda 21, nous souhaitons déposer un amendement visant à ajouter les deux nouvelles invites suivantes:

Projet d'amendement

- «– de ne plus envoyer par courrier aux membres du Conseil municipal des cartons d'invitation aux différentes manifestations organisées par la Ville, mais de leur adresser ces invitations par courriel;
- »– de mieux coordonner les publications d'information des divers services et départements de la Ville, afin d'en limiter le nombre et les coûts.»

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts soutiendront évidemment cette motion, ce d'autant qu'au mois de janvier dernier j'avais moi-même posé une question au Conseil administratif au sujet des cartes d'invitation à différentes manifestations, dont la dimension avait doublé. Nous renverrons évidemment cette motion à la commission Agenda 21, qui pourra effectuer une étude sur les différents imprimés et cartons d'invitation qui nous sont régulièrement adressés. Quant à l'amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous l'accepterons également, bien qu'il ait une portée plus générale.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Mesdames et Messieurs, vous savez à quel point le groupe libéral est attaché au bon usage des deniers publics. Nous avons l'occasion chaque année, notamment lors de l'étude du budget, de faire des propositions visant à réduire le ménage de la Ville. Malheureusement, ces propositions ont en général peu d'écho, mais enfin, avec une certaine abnégation, nous continuons à les faire année après année... Dès lors, la proposition qui nous est faite ici, qui vise à rationaliser et à réduire les coûts, devrait évidemment nous intéresser. Pourtant, il nous paraît en l'espèce qu'il ne faut pas confondre une gestion rationnelle, une réduction des coûts là où il y a de véritables enjeux, avec une attitude à la limite de la mesquinerie, de la part du Conseil municipal, concernant un exercice – l'envoi des vœux – qui nous semble être de la compétence du Conseil administratif et de l'administration. A cet égard, nous serons d'ailleurs très intéressés d'entendre l'opinion du Conseil administratif.

Il nous semble assez dérisoire de vouloir imposer au Conseil administratif et à l'administration une voie unique pour transmettre leurs vœux, tant il est vrai qu'on peut vouloir adresser ses vœux à certaines personnes et pas forcément à d'autres, que toute une série de combinaisons sont possibles. A notre point de vue, décider comment traiter ces vœux relève de la compétence et de l'autonomie du Conseil administratif et de l'administration.

Certes, durant les six ou douze derniers mois, nous avons été échaudés par un certain nombre d'événements qui se sont passés dans notre municipalité,

et nous avons sans doute les sens plus aiguisés à l'égard de toute mesure d'économie possible. Il nous semble toutefois que celle-ci est un peu déplacée. L'administration aura bien sûr tout à gagner à faire les efforts nécessaires pour éviter qu'un même service envoie, de manière multipliée, des vœux à une même personne. Cela nous semble relever du bon sens, et chacun peut signaler à l'administration d'éventuels problèmes d'adressage. De même, on peut aussi penser, car le Conseil administratif nous l'a déjà dit à plusieurs reprises, que le papier utilisé respecte les principes de l'Agenda 21. Nous avons posé la question pour les cartons d'invitation: il nous avait été répondu, et nous n'avons pas de raison de douter de la réponse du Conseil administratif, qu'il s'agissait de papier recyclé respectant toute une série de conditions.

C'est dire que la première économie à faire, me semble-t-il, est en tout cas celle des jetons de présence des commissaires à la commission Agenda 21, puisque certains points abordés dans la motion ont déjà reçu réponse et que les autres ne nous semblent pas opportuns.

Quant à l'amendement proposé par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), il porte sur un point fondamentalement différent. L'envoi des vœux a une signification particulière, c'est un mode de communication un peu chaleureux, symbolique et traditionnel à la fin de l'année. En revanche, les autres communications et invitations qui sont faites tout au long de l'année aux conseillers municipaux sont d'une autre nature et pourraient effectivement faire l'objet d'un envoi par messagerie, plutôt que d'un envoi imprimé. Mais, de grâce, Mesdames et Messieurs, tâchons d'inciter le Conseil administratif à rationaliser là où il y a un véritable enjeu. Ce n'est pas le cas ici et il nous semble un peu mesquin et dérisoire de vouloir, sur un tel sujet, fixer à nos magistrats des cautions que personne d'autre, aucune autre collectivité, association ou institution ne connaît. Pour notre part, nous refuserons donc cette motion.

M. Didier Bonny (DC). Le raisonnement du Parti démocrate-chrétien est proche de celui du préopinant libéral, même si nous n'arrivons pas tout à fait à la même conclusion. Je m'explique. Tout d'abord, une motion reste une intention. Nous trouvons, pour notre part, que l'intention est bonne, car nous recevons effectivement pléthore de ces cartes de vœux. Si nous envoyons cette motion au Conseil administratif, celui-ci entendra sans doute l'intention et, sans restreindre sa liberté d'action – là, nous rejoignons le Parti libéral – il fera un effort pour les années à venir. Nous sommes donc prêts à renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, qui comprendra l'intention du Conseil municipal, mais il nous paraît tout à fait exagéré de la renvoyer à la commission Agenda 21. Que pourra-t-elle faire, à part siéger et générer inutilement, comme l'a dit justement le préopinant, des jetons de présence?

Motion: cartes de vœux du Conseil administratif

Quant aux amendements proposés par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), ils ne respectent pas l'unité de la matière, si je puis dire. En effet, la motion vise expressément les cartes de vœux, elle ne parle pas des invitations et autres communications. Il ne faut pas tout mélanger et je conseillerai donc à l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) de déposer une nouvelle motion à ce sujet.

En résumé, nous refuserons les amendements et nous accepterons la motion, que nous souhaitons renvoyer directement au Conseil administratif, pour qu'il en fasse le meilleur usage tout en gardant la liberté d'adresser ses vœux à qui bon lui semble.

M. Simon Brandt (R). Mes deux préopinants ayant fait une analyse exhaustive de la situation, je dirai simplement que nous voterons également cette motion, avec la même réserve que le Parti démocrate-chrétien, c'est-à-dire que nous la renverrons directement au Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, en 2005, nous avons édité une seule carte de vœux de fin d'année, devant ainsi cette motion. Cette carte a été imprimée à 7600 exemplaires, qui ont coûté 16 000 francs, enveloppes comprises, ce qui met la carte à 2,20 francs pièce, soit un coût extrêmement bas pour ce genre d'imprimé. En ce qui concerne le respect des critères Agenda 21, j'ai interrogé M^{me} Dayer-Fournet, responsable de la cellule Agenda 21 à la mairie: le papier et l'enveloppe sont tout à fait compatibles avec les engagements de la Ville en matière d'Agenda 21.

Cette carte a été envoyée par les conseillers administratifs, par la présidence du Conseil municipal, par le bureau du Conseil municipal et par les services centraux de l'administration. Le choix de l'illustration est laissé en général au responsable de l'information du Palais Eynard, ou au maire cette année. Pour baisser les coûts, nous avons choisi une photo du livre sur Genève que nous avons édité dernièrement, livre dont le texte est de Bernard Lescaze et les photos d'un excellent photographe franco-genevois.

La motion M-581 préconise aussi de lancer un concours. Monsieur Piguët, vous devriez mieux vous renseigner. En effet, la Ville sollicite très souvent l'École des arts visuels. C'est notamment le cas pour l'affiche des promotions enfantines: des élèves de cette école participent à un concours et le premier prix a la chance de voir son affiche imprimée.

Mesdames et Messieurs, une fois n'est pas coutume, je suis totalement d'accord avec M. Hainaut. Dans cette société de plus en plus uniformisée – et l'ennui

naquit de l'uniformité, vous le savez bien! – laissez-nous la possibilité d'envoyer des vœux de bonheur, de paix, de respect... M. Castella, le maire d'Avusy, a lancé une fameuse opération sur le respect: je pense que cela fait aussi partie du respect de l'autre que d'envoyer des vœux par la poste, des vœux souvent personnalisés. D'autant que, si l'on fait tout par courriel, Mesdames et Messieurs de l'Alliance de gauche, on aboutira à supprimer encore plus de bureaux de poste!

M. Thierry Piguet (S). Le Parti socialiste se rallie à la proposition raisonnable et non moins sensée du Parti démocrate-chrétien: il acceptera de renvoyer cette intention au Conseil administratif, qui jugera de son bien-fondé. Nous vous demandons toutefois, Monsieur le maire, d'essayer de centraliser l'adressage, afin que nous n'ayons pas pléthore de ces cartes dans nos boîtes aux lettres.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Arlotti recueille 27 oui contre 27 non (7 abstentions). La présidente départage les voix en votant oui.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 37 oui contre 27 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- d'éditer une seule carte de vœux de fin d'année, avec deux impressions intérieures au maximum, l'une libellée au nom du Conseil administratif, l'autre au nom de la Ville de Genève. Ces deux impressions permettront à la fois un envoi plus général par le Conseil administratif et plus individualisé par les services de la Ville de Genève. Dans cette perspective, il conviendra de recouper les fichiers d'adresses informatisés des divers services et de centraliser l'adressage des vœux. Cette carte sera créée, sur concours, par un jeune graphiste en formation;
- de ne plus envoyer par courrier aux membres du Conseil municipal des cartons d'invitation aux différentes manifestations organisées par la Ville, mais de leur adresser ces invitations par courriel;
- de mieux coordonner les publications d'information des divers services et départements de la Ville, afin d'en limiter le nombre et les coûts.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et M. Gérard Deshusses: «Une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, enfin?» (M-582)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les travaux menés par le Conseil municipal pour la création d'une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, dont la motion M-447 acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 2005;
- l'existence d'un projet de tracé minimaliste, sans déplacement des mâts des Transports publics genevois, de novembre 2005, mené par la Direction des espaces publics et de la voirie, selon un article paru dans le *Courrier* le 22 décembre dernier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre le projet de ce nouveau tracé dans les plus brefs délais.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous n'ignorez pas les travaux qui ont été conduits par le Conseil municipal et qui ont abouti au vote, en mars 2005, de la motion M-447, pour la création d'une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant. Je n'insisterai pas sur les nombreux cafouillages qui ont émaillé ce dossier, mais je rappellerai que le Conseil municipal avait notamment envisagé la possibilité de déplacer les mâts des Transports publics genevois, afin d'assurer la sécurité des cyclistes et de donner enfin corps à cette piste cyclable, qui avait été négociée avec l'ensemble des partenaires, dont l'Aspic, l'Association pour les intérêts des cyclistes.

La présente motion a été déposée au début de l'année, après que M. Deshusses et moi eûmes lu avec intérêt un article du journal *Le Courrier*, qui indiquait que cette piste cyclable serait convertie, si j'ose dire, en un tracé minimal. *Le Courrier* donnait certains détails que nous ne connaissions pas, ni au sein du Conseil municipal, ni même en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Nous aimerions donc connaître le tracé exact de cette piste cyclable, telle qu'elle est envisagée aujourd'hui par les services de la Ville, afin que nous puissions finalement donner notre approbation à cette piste et voir si elle correspond aux vœux que nous avons émis collectivement en mars 2005. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons traiter cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

¹ Annoncée, 4829.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame Valiquet, il vous suffira de vous rendre sur la plaine de Plainpalais pour constater que cette piste cyclable est réalisée. Nous l'avons tracée en concertation avec les puciers et les maraîchers. Je remercie d'ailleurs mon collègue Hediger, qui a réuni à plusieurs reprises les intéressés, avec qui nous avons pu trouver un accord satisfaisant à la demande formulée par le Conseil municipal. Réponse a donc été donnée à la motion M-447, un peu tardivement, j'en conviens, mais si cette piste n'a pu être réalisée plus tôt, c'est en raison des problèmes que vous connaissez. Il n'était donc pas forcément nécessaire de déposer la présente motion, mais j'ai bien compris votre inquiétude: je vous réponds que cette piste est réalisée et que, par conséquent, nous avons répondu à satisfaction à la demande du Conseil municipal.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Une fois de plus, nous posons des questions, nous déposons une motion, et le Conseil administratif nous répond qu'il a déjà fait le nécessaire avant même le dépôt de l'objet! Cela fait plus d'une année que nous avons demandé la réalisation de cette piste cyclable et, ce soir, il semble que la piste serait déjà réalisée... Pour ma part, cette piste, je ne l'ai pas vue!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne poserai qu'une question au magistrat. Cette piste cyclable devait être réalisée conformément au protocole d'accord qui avait, entre autres, été signé par l'Aspic. Ma question est donc simple: l'Aspic est-elle satisfaite de l'aménagement qui a été fait, y compris en ce qui concerne les accès, à l'entrée et à la sortie de la plaine de Plainpalais? Une réponse par oui ou par non me suffirait, Monsieur le magistrat!

M. François Sottas (AdG/SI). Ce que je viens d'entendre de la part du magistrat Ferrazino m'étonne un peu, parce que, moi non plus, je n'ai pas encore vu cette réalisation. Je passe sur la plaine deux fois par semaine et j'ai bien vu des traces blanches indiquant où la piste passerait, mais pour le moment j'ai un peu de peine à voir où elle se situe exactement... Nous avons émis des doutes sur le tracé entre les arbres et les poteaux supportant les caténaires des trams: ce choix a l'air de se confirmer malgré tout. Par ailleurs, le problème du parage des véhicules des puciers et autres exposants n'est pas encore résolu, puisqu'il n'est pas encore vraiment limité. Nous souhaiterions donc avoir des réponses à ce sujet.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je n'ai pas l'habitude de m'exprimer sur les pistes cyclables, même si je confesse faire aussi du vélo... En l'occurrence, je trouve surréaliste de voir que les uns et les autres, aussi bien à gauche qu'à droite, reprochent au Conseil administratif d'avoir réalisé, avant que nous ne traitions cette motion, une piste que nous demandions depuis une année... Pour ma part, j'aurais plutôt tendance à dire bravo! J'ai effectivement vu que cette piste avait été réalisée, par conséquent je dis bravo, et cessons là nos discussions!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste a bien entendu la réponse du magistrat, mais certains et certaines parmi nous qui circulent sur la plaine de Plainpalais ou aux abords de l'avenue Henri-Dunant disent ne pas avoir reconnu, si j'ose dire, la piste cyclable. Ils regrettent aussi de devoir passer entre les stands des marchands, ce qui paraît assez problématique de l'avis même de l'Aspic. Dans l'article du *Courrier* que je citais tout à l'heure, on lisait que, d'après les services interrogés, des contacts seraient pris en janvier ou au début février avec les représentants des marchands, dont, je cite, «certains devront se déplacer. La concertation sera faite en douceur». Dois-je comprendre qu'en un mois tous les problèmes ont été réglés? Que les personnes qui circulent à vélo le long de l'avenue Henri-Dunant et qui disent ne pas avoir vu la piste se sont trompées?

Ce que j'entends ce soir me semble quand même problématique. Certains usagers et usagères du vélo n'ont visiblement pas capté qu'il y avait une piste cyclable. Alors, s'il y en a une, tant mieux, mais je pense qu'il serait bon que nous puissions voir des plans. Les associations cyclistes relevaient l'importance de la piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant et le fait que certains tracés posaient problème, notamment en raison des stands des marchands, mais aussi du point de vue des accès: comment entrait-on sur cette piste cyclable et comment se faisait la jonction en direction des Acacias? Enfin, le Parti socialiste a aussi entendu les interrogations du préopinant des Verts qui, selon nous, restent ouvertes...

M. Roberto Broggin (Ve). A première vue, nous pourrions nous satisfaire de la réponse du magistrat. J'étais l'un des instigateurs de la motion M-447, qui avait été déposée avant que les poteaux électriques des TPG soient installés sur ce qui devait devenir la piste cyclable. Or, nous n'avons pas été entendus à l'époque par le Conseil administratif. Aujourd'hui, j'ai emprunté cette piste cyclable et je peux dire ce qu'il en est.

Premièrement, il n'y a pas de marquage; de plus, quand on arrive du rond-point de Plainpalais, on ne peut tout simplement pas accéder à la piste, parce que le trottoir n'est pas abaissé, ou alors on arrive sur l'ancienne entrée du parking de

Plainpalais, qui ne mène nulle part. Ensuite, il y a des marches, et on sait combien il est facile de descendre des marches à bicyclette! Enfin, sur la piste cyclable elle-même, c'est extraordinaire! On y trouve trois armoires électriques pour régler les feux de signalisation, une armoire électrique pour régler la circulation du tram, des boîtiers électriques pour les puciers, qui branchent leurs fils électriques en traversant la piste cyclable, un poteau de signalisation routière... A la hauteur de la rue Vignier, c'est carrément le capharnaüm, entre les piétons, les poteaux, les feux, les arbres... Ce n'est même plus du gymkhana: là, il vaut mieux descendre de sa bicyclette et la prendre sur le dos pour continuer à avancer!

Franchement, comment peut-on nous dire que c'est là une piste cyclable du XXI^e siècle, digne d'une ville qui prétend défendre la bicyclette? Messieurs du Conseil administratif et Monsieur Ferrazino en particulier, permettez-moi de vous dire que nous ne pouvons pas nous satisfaire de votre réponse. Nous attendons vraiment une réalisation digne de Genève, digne des milliers d'étudiants qui se déplacent entre les différents sites universitaires, digne des simples citoyens qui font de la bicyclette et qui doivent se sentir en sécurité sur une piste cyclable, sans avoir à faire un gymkhana et à affronter je ne sais combien d'obstacles de la jungle urbaine!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Sans revenir sur le gymkhana décrit par M. Broggin, je dirai que j'ai un peu le même sentiment que lui. Je passe par là pour rentrer chez moi et, pour quitter le rond-point de Plainpalais, c'est déjà très compliqué, à cause des voitures dont on ne sait pas si elles vont s'engager sur les voies du tram ou non... Ensuite, traverser les trois voies de tram n'est pas évident, d'autant plus si la chaussée est mouillée. C'est là un problème annexe à la piste cyclable, mais qui se pose à l'entrée. Enfin, sur la plaine de Plainpalais, il est vrai qu'on se perd un peu, qu'on ne voit pas bien où va la piste...

Nous souhaitons donc, dans notre groupe, que cette motion soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, où nous poserons deux questions. L'affaire est compliquée, elle était mal partie, comme l'a rappelé M. Broggin, mais il y a quand même deux points en suspens. Dans notre groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous n'acceptons toujours pas la réponse de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), qu'il a déjà donnée deux fois, à propos des voies pour les voitures. A l'origine, sur l'avenue Henri-Dunant, il devait y avoir deux voies de circulation automobile pour sortir de la ville et une voie d'entrée. Or on ne sait toujours pas pourquoi l'OCM a finalement prévu deux voies d'entrée et une de sortie! A notre avis, la deuxième voie d'entrée peut tout à fait être supprimée sur 100 mètres, de façon à réaliser une piste cyclable sûre dans les deux sens. Nous aimerions que le Conseil administratif reprenne son bâton de pèlerin et demande à l'OCM de revoir sa position, parce que nous n'avons pas eu d'explication sérieuse sur cette décision.

Motion: piste cyclable à l'avenue Henri-Dunant

Deuxièmement, il faut impérativement repenser la question du parcage des véhicules des puciers et des marchands de fruits et légumes. Nous proposons à cet égard un amendement visant à remplacer l'invite de la motion par les deux invites suivantes:

Projet d'amendement

- «– de réglementer le stationnement des exposants le long de l'avenue Henri-Dunant, de façon à ce qu'ils libèrent l'espace nécessaire à un nouveau tracé de piste cyclable, qui sera dessiné à l'alignement intérieur des arbres de la plaine;
- »– de soumettre au Conseil municipal ce nouveau tracé dans les plus brefs délais.»

Déplacer les véhicules des puciers permettrait en effet de réaliser une piste cyclable le long des arbres, qui soit continue et sécurisée. Avec la piste actuelle, comment fait-on pour circuler le mercredi et le samedi, lorsqu'il y a les marchands sur la plaine? Cela ne va pas, la question n'est pas réglée. Nous remercions le Conseil administratif d'avoir tenté une opération, mais elle n'est pas aboutie et nous aimerions donc revoir ces deux questions en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Tout à l'heure, quand je disais que je n'avais pas vu la piste cyclable, le conseiller administratif riait en disant que je ne faisais pas beaucoup de vélo... Mais, à entendre M. Mino, j'avais raison! La motion M-447 était claire: elle demandait une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, et non une piste cyclable au milieu de la plaine de Plainpalais. Nous voulons une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, c'est le premier point.

Deuxièmement, pour nous, Parti libéral, il est exclu de renvoyer la présente motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous avons étudié en long et en large le problème, c'est maintenant le Conseil administratif qui doit le régler avec l'OCM et grâce à la concertation habituelle, avec l'Aspic et tous les intervenants concernés. Il est inutile de perdre du temps en commission, de recommencer à se chamailler sur le pourquoi du comment, sur les poteaux, sur ceci ou cela... Il y a eu une erreur, on en a parlé, il faut maintenant corriger cette erreur. C'est ce que nous vous demandons de faire, Monsieur Ferrazino, plutôt qu'une espèce de brouillon de piste au milieu de la plaine de Plainpalais! Prenez vos responsabilités!

M. Roman Juon (S). Madame la présidente, j'aimerais que vous rappeliez à votre voisin, notre vice-président, qu'il y a de nombreuses années – il y a

prescription maintenant – nous avons tracé, avec quelques membres de l'Aspic, la piste cyclable à travers la plaine de Plainpalais. Cela m'avait d'ailleurs valu une lettre du Conseil administratif – à cette époque, je travaillais pour la Ville – plus quelques ennuis et divers articles de journaux... Reste que cette piste a ensuite été réalisée. Aussi, je suggère à l'Aspic notamment qu'elle fasse à nouveau la même chose. En effet, quand les réalisations traînent pareillement, avec les risques d'accident grave que cela comporte, on se doit de prendre des dispositions. A un moment donné, il faut être un peu anarchistes...

M. Guy Jousson (T). En ce qui nous concerne, nous renverrons cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour la raison suivante: nous pensons que la partie située sous les arbres doit être réservée aux différentes activités, aux personnes qui tiennent des stands. Ces personnes doivent travailler parfois en plein soleil et méritent de profiter de l'ombre des arbres. A notre avis, les vélos peuvent passer à d'autres endroits. C'est dire que, dans ce Conseil, nous ne sommes pas encore tous du même avis. Il vaut donc la peine de perdre un peu de temps pour trouver la solution idéale, plutôt que de privilégier la fuite en avant et de s'apercevoir, dans quelque temps, que la solution retenue ne convient à personne.

M. François Sottas (AdG/SI). Je constate que le renvoi en commission n'a pas l'air d'être acquis pour le moment... Il nous semblait préférable que notre amendement soit voté dans le cadre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais au cas où la motion serait renvoyée directement au Conseil administratif, nous aimerions bien que celui-ci réétudie le problème de la deuxième voie de circulation entrante. Si la motion n'est pas renvoyée en commission, nous demandons donc que notre amendement soit mis aux voix immédiatement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je répondrai à M. Sottas que la demande qu'il formule ce soir est une demande que le Conseil administratif a déjà transmise il y a plus d'une année au Canton. Alors, nous pouvons refaire une fois de plus les mêmes démarches, mais il faut savoir que la réponse sera la même. Nous avons écrit à M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, le 13 mai 2005 pour solliciter la création d'une piste cyclable sur la chaussée, avec motivation. Car pour nous, Monsieur Broggin, une piste cyclable du XXI^e siècle n'est pas une piste qui traverse la plaine, mais bien une piste tracée sur la chaussée. C'est cela, une piste cyclable du XXI^e siècle!

Nous avons donc fait part de nos arguments à M. Cramer. Comme je n'avais pas de réponse à mon courrier du 13 mai 2005, je l'ai relancé le 6 juillet, et

Motion: piste cyclable à l'avenue Henri-Dunant

j'ai finalement reçu une réponse négative datée du 10 août. En l'occurrence, les services du Canton estiment qu'il faut réserver les voies de circulation pour le trafic motorisé individuel et que la piste cyclable doit se faire sur la plaine de Plainpalais. Pour le Canton, c'est la vision XXI^e siècle de la piste cyclable! A partir de là et connaissant les compétences de la Ville, nous avons réuni l'Aspic – je réponds ici à M. Buschbeck – car vous pensez bien que nous ne traçons pas des pistes cyclables comme cela, dans nos bureaux, sans consulter les milieux intéressés.

Je cite ici une note du service qui a traité ce dossier: «Le projet a été finalisé avec les associations de défense des cyclistes, notamment l'Aspic, qui s'est prononcée en faveur du projet d'aménagement cyclable situé sur la plaine de Plainpalais, au long du tracé du tramway, sans déplacement des poteaux TPG. En effet, selon l'association, cette solution paraît la solution la plus réaliste pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais, et c'est la raison qui la pousse à accepter cette variante.»

Restait donc à convaincre, comme l'a dit M^{me} Valiquier Grecuccio, les puciers et les maraîchers. Depuis janvier, il y a eu des concertations, dont j'ai les dates: une première séance a eu lieu avec les maraîchers le 6 février et une autre a eu lieu sur place le 17 février – vous voyez que nous travaillons à faire avancer ce dossier. Les puciers, et non les maraîchers, avaient effectivement une objection concernant la partie située à la hauteur de la rue Vignier, là où se trouve le passage piétons. Ils voyaient également un problème de l'autre côté, à l'entrée de la plaine. Nous avons donc commencé à réaliser la partie qui n'était contestée par personne, et ceux qui passent là régulièrement auront vu que nous avons mis des potelets partout. En effet, à défaut d'installer ces potelets sur toute la longueur de la piste cyclable, entre les arbres, nous aurions risqué que les véhicules des puciers empiètent sur la piste, rendant l'accès problématique. Il est possible que la couleur jaune n'ait pas encore remplacée la couleur blanche, posée à titre provisoire, mais je peux vous dire que les travaux sont en cours. Quant aux deux endroits faisant l'objet de contestation, nous attendions d'avoir l'accord des puciers et des maraîchers, ce que mon collègue Hediger a obtenu il y a quelques jours. Par conséquent, l'aménagement va être finalisé tout à fait normalement.

Cela étant – et comme il n'y a pas beaucoup d'objets à l'ordre du jour et que les commissions n'ont pas beaucoup de travail! – je n'ai aucune objection à ce que vous renvoyiez cette motion en commission, où je vous expliquerai plus en détail ce que je viens de dire. Quelques heures de séance nous permettront de faire le tour de cette piste cyclable... Nous pourrions même organiser un transport sur place pour vérifier que la couleur choisie est la bonne. En tout cas, je peux vous dire que nous continuons à réaliser cette piste, sur la base des demandes formulées tant par le Conseil municipal que par l'Aspic.

Motion: tenir compte de la crise énergétique qui arrive

Mis aux voix, l'amendement de M. Mino est refusé par 30 non contre 27 oui (3 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 65 oui contre 1 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 36 oui contre 27 non (1 abstention).

- 9. Motion du 18 janvier 2006 de MM. Eric Rossiaud, Alpha Dramé, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Marc Dalphin, Olivier Norer, Roberto Brogгинi, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive» (M-583)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la demande mondiale en matière de pétrole excédera très prochainement l'offre, phénomène inéluctable appelé «déplétion»;
- que les prix des énergies vont atteindre des sommets qui auront un impact très important sur l'économie de nos cités;
- que la Ville de Genève, en tant que collectivité publique forte consommatrice d'énergie, sera inmanquablement touchée,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à communiquer au Conseil municipal la consommation cumulée de la Ville de Genève en matière d'énergies non renouvelables;
- à étudier les énergies de substitution susceptibles d'alimenter la Ville de Genève et à en soutenir le développement dans la région genevoise;
- à diminuer parallèlement la consommation d'énergies non renouvelables de la Ville de Genève de 3% par an dès l'année 2007;
- à identifier les dix entreprises les plus consommatrices d'énergies non renouvelables en ville de Genève et à entrer en contact avec elles pour examiner si une modification de leur alimentation en énergie peut être opérée à moyen terme;

¹ Annoncée, 4829.

Motion: tenir compte de la crise énergétique qui arrive

- à prévoir ses budgets à venir en tenant compte des coûts croissants de l'énergie consommée.

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est une motion programmatique que les Verts vous proposent ce soir. Une motion programmatique pour notre cité et pour nos concitoyens, qui met en œuvre le principe de précaution cher à notre parti. Vous l'aurez constaté comme nous, depuis 2003, le baril de pétrole est passé de 24 à 70 dollars. C'est pourquoi notre motion s'intitule: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive».

Les scientifiques s'accordent à dire que nous sommes proches du moment où la demande de pétrole dépassera l'offre globale disponible sur notre terre. Ce phénomène est appelé déplétion par les scientifiques. Le pic de Hubert, qui sera le moment précis où la demande dépassera l'offre, est prévu par certains scientifiques dès 2007 déjà, et dès 2015 selon d'autres. Peu importe la différence entre ces estimations, le pétrole va devenir rare et donc cher.

Notre motion demande donc que le Conseil administratif nous présente la consommation cumulée de la Ville de Genève en matière d'énergies non renouvelables. Elle lui demande également d'étudier quelles énergies de substitution nous avons pour parer à l'épuisement des énergies non renouvelables. Elle demande d'autre part, et tout particulièrement, que la Ville de Genève baisse annuellement de 3% sa consommation d'énergies non renouvelables à partir de l'année 2007. Elle demande également que le Conseil administratif identifie les dix entreprises qui consomment le plus d'énergies non renouvelables dans notre ville, qu'elle prenne langue avec celles-ci, pour voir si une diminution de consommation est envisageable. Elle demande finalement que les budgets de la Ville de Genève tiennent compte, dès maintenant, de l'augmentation des coûts que va générer la consommation et donc l'achat de pétrole ces prochaines années.

Lorsque le pic de Hubert sera atteint, l'offre de pétrole diminuera de 2 à 6% par année. Nous avons vu les troubles énergétiques qui se sont produits ces derniers temps: troubles énergétiques entre la Russie et l'Ukraine, troubles énergétiques encore actuels en Irak, ou plutôt guerre pour le pétrole... La Ville de Genève, en tant que gros consommateur d'énergie, ne peut se passer de prévoir dès maintenant quelle sera son attitude face à sa consommation. Nous proposons donc au Conseil administratif de travailler avec trois objectifs: l'efficacité énergétique, l'étude et la recherche dans les énergies de substitution, et la baisse de la consommation.

L'efficacité énergétique passe par l'étude de l'isolation des bâtiments de la Ville, par une forte implication dans les énergies renouvelables, particulièrement

dans le solaire, pour tout ce qui concerne le chauffage. A chaque remplacement de chaudière, il convient, durant ces quinze ou vingt prochaines années, de voir comment passer à d'autres sources de chaleur. Nous savons que cela est possible, ce n'est pas de l'utopie, ce n'est pas au-delà des possibilités de notre Ville. Nous demandons juste que le Conseil administratif se fixe des objectifs pour atteindre cette efficacité énergétique.

En ce qui concerne les énergies de substitution, nous avons, le monde entier a un retard énorme en matière de développement des énergies renouvelables. Nous demandons au Conseil administratif de développer la recherche si possible, et l'application autant que possible.

Et puis, nous invitons formellement le Conseil administratif à définir un plan d'action pour diminuer de 3% annuellement la consommation d'énergies non renouvelables. Pourquoi 3%? Nous pourrions en débattre en commission. La Suède a annoncé qu'en 2020 elle se passerait totalement d'énergies non renouvelables. Actuellement, 20% de sa consommation provient d'énergies renouvelables. La France n'en est qu'à 5,42%, la Belgique à 0,57%. Ne soyons pas à la traîne, tâchons dès maintenant d'inverser la tendance en travaillant sur tous les aspects possibles, pour que l'énergie renouvelable soit notre énergie à long terme. Nous devons nous passer à moyen terme de l'énergie non renouvelable, faisons ce qu'il faut pour nous y préparer.

L'augmentation du prix du pétrole bouleversera, c'est certain, notre vie et celle de nos concitoyens. Il est donc impératif aujourd'hui de prendre un tournant, de changer d'ère énergétique. Nous invitons la Ville de Genève à ne pas manquer ce tournant. C'est pourquoi nous lui fixons des objectifs mesurables et lui demandons d'investir, de trouver dans ses budgets de l'argent pour contrebalancer l'augmentation du prix du pétrole, pour investir en vue d'économiser – chercher les dépenses d'énergie inutiles dans nos bâtiments et dans toutes nos relations avec nos partenaires – et, enfin, pour investir dans le développement des énergies renouvelables.

C'est le programme que nous demandons au Conseil administratif de mettre en œuvre. Nous avons assez tardé à affronter ces objectifs: aujourd'hui nous proposons de les quantifier, afin que le Conseil administratif puisse nous dire s'il les a atteints ou non à la fin de chaque année. Pour ce faire, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion à la commission Agenda 21, afin d'étudier toutes les possibilités que nous détaillons dans ce texte.

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cette motion nous donne l'occasion de rappeler que le Conseil administratif n'a pas attendu le dépôt de

Motion: tenir compte de la crise énergétique qui arrive

ce texte pour agir. En fait, ce n'est pas 3% de réduction de la consommation d'énergie que nous nous sommes fixé: nous avons obtenu, grâce aux mesures prises, une réduction de 40% de la consommation d'énergie de chauffage dans nos bâtiments, depuis trente ans. Les efforts substantiels que nous avons faits sont donc couronnés par ce chiffre éloquent, et, forcément, il devient de plus en plus difficile de réduire la consommation.

D'autre part, la Ville de Genève mène depuis plusieurs années une action en vue de développer les énergies renouvelables. La place actuelle de ces énergies est variable, selon qu'on parle d'énergie de chauffage ou de celle nécessaire à la production d'électricité ou aux transports. En matière d'électricité, la Ville s'approvisionne à 100% en énergie produite localement. Alternative au pétrole, au gaz et au nucléaire, c'est l'énergie SIG Vitale jaune, c'est-à-dire l'électricité produite par les usines hydroélectriques du canton et par l'usine d'incinération des déchets des Cheneviers.

Toujours en matière d'énergies renouvelables, nous avons déposé en septembre 2005 la proposition PR-423, actuellement à l'examen de la commission Agenda 21, en vue de créer un fonds pour le développement de la production d'énergie photovoltaïque. En ce qui concerne le chauffage, la production des énergies alternatives au pétrole et au gaz est de 2%, et elle est assurée par le solaire thermique, qui permet le préchauffage de l'eau chaude sanitaire. Ce chiffre de 2% peut paraître faible, sachant que notre politique énergétique est résolument tournée depuis de nombreuses années vers le développement du solaire thermique. J'aimerais pourtant signaler que la Ville de Genève reste le plus grand propriétaire d'installations solaires thermiques du canton, avec 34 bâtiments équipés, qui produisent annuellement 1,5 million de kWh. Nous évitons ainsi de consommer 150 000 litres de mazout, correspondant à environ 350 tonnes de CO₂. La Ville continue à être très active dans ce domaine.

Le Conseil administratif est bien résolu à poursuivre une politique volontariste, avec l'objectif de réduire notre dépendance aux énergies non renouvelables. Nous reprendrons volontiers tous ces éléments en commission et, ce soir, je donnerai un seul exemple pour vous montrer que le Service de l'énergie et la Ville de Genève dans son ensemble font des efforts et enregistrent des résultats: dans la construction, nous avons intégré le photovoltaïque, non pas comme un gadget supplémentaire qui viendrait en plus des infrastructures existantes, mais comme un élément de construction à part entière. Je vous invite à visiter la crèche de Châteaubriand, qui sera prochainement inaugurée: vous verrez que les auvents construits pour abriter les enfants du soleil sont précisément des installations photovoltaïques; ces auvents sont à la fois un élément de construction et une installation produisant de l'énergie alternative. Nous avons fait de même à la buvette de la piscine des Vernets récemment. Nous intégrons cet aspect dans tous les projets de construction où cela est possible.

Motion: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Mesdames et Messieurs, voilà où nous en sommes. Nous viendrons très volontiers en commission pour apporter toutes les précisions nécessaires à ce sujet.

M. Eric Rossiaud (Ve). Les Verts ont déposé cette motion conscients de la politique menée par le Conseil administratif. Nous souhaitons instaurer un dialogue entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, afin de vous aider, Messieurs les magistrats, à mener cette politique plus loin, grâce à des objectifs que nous nous fixerons. En effet, quand on se fixe des objectifs, on peut être heureux de les dépasser. Quand on ne s'en fixe pas, on peut juste faire des constats. Par conséquent, allons plus loin que les constats, fixons-nous des objectifs, atteignons-les et prouvons à la population que ce qui a été dit a été fait!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est accepté à l'unanimité.

- 10. Motion du 18 janvier 2006 de M^{mes} Anne Moratti Jung, Ariane Arlotti, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Marguerite Contat Hickel, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard-lungmann, Béatrice Graf Lateo, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Alexandra Rys, Odette Saez, Marie-France Spielmann, Martine Sumi-Viret, Gisèle Thiévent et Nicole Valiquer Grecuccio: «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?» (M-584)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'au 20 octobre 2004 le pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale était de 27%;
- que la Ville de Genève peut, par le biais d'une politique de recrutement favorable à l'engagement de femmes cadres, donner un signe clair en faveur de l'égalité entre hommes et femmes;

¹ Annoncée, 4829.

Motion: femmes cadres dans la fonction publique municipale

- que les difficultés rencontrées par le Conseil administratif pour recruter des femmes cadres sont essentiellement dues au manque d’insertion des femmes dans les réseaux de recrutement et non au nombre de femmes compétentes sur le marché;
- qu’il existe des réseaux de recrutement plus favorables aux candidatures féminines que ceux usuellement utilisés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui fournir le pourcentage actuel de femmes cadres dans la fonction publique municipale;
- lui expliquer les moyens mis en place pour tendre à la parité dans les postes de cadres dans la fonction publique municipale;
- inscrire la parité aux postes à responsabilités dans les objectifs des ressources humaines de la fonction publique municipale.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Les femmes représentent 53% de la population, font de bonnes études et obtiennent des diplômes des hautes écoles de notre pays. Elles sont 27% à occuper des postes de cadres dans la fonction municipale en Ville de Genève contre 15% sur l’ensemble de la Suisse. L’idée de cette motion est de mettre tout en œuvre pour arriver à terme à la parité aux postes de cadres en Ville de Genève. La gestion des ressources humaines en Ville de Genève se base sur des objectifs à atteindre et nous aimerions que la parité fasse partie de ces objectifs. Cela ne veut pas dire que demain matin la parité devra être effective, mais cela veut dire que notre collectivité publique doit tout mettre en œuvre pour y parvenir, à l’instar de certains pays nordiques. Certaines grandes entreprises en Suisse commencent aussi à comprendre l’intérêt d’une meilleure représentativité des femmes. Des idées innovantes ont été mises en œuvre dans le privé en matière de *job sharing*, par exemple, qui peut être une des solutions expérimentées par notre municipalité pour parvenir à la parité. Il nous semble que l’Etat et les communes doivent montrer l’exemple, pour que la parité, valeur importante des démocraties modernes dignes de ce nom, devienne une réalité. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette motion à la commission Agenda 21, pour qu’on y étudie les modalités et la mise en œuvre de cette motion.

M^{me} Annina Pfund (S). Il y a quelques semaines, j’ai lu un article paru dans *The Economist*, dont le titre était: «Pourquoi il faut plus de femmes en haut de l’échelle.» L’article donnait deux réponses, l’une était: «Les entreprises dont la direction n’est pas strictement masculine affichent souvent de meilleures performances.» Cela me semble déjà une réponse suffisante, mais il y en avait une

Motion: femmes cadres dans la fonction publique municipale

deuxième: «Les femmes sont souvent plus douées que les hommes pour motiver des équipes et pour communiquer, et ceci est un atout non négligeable dans le monde actuel de l'entreprise.» De même, dans la fonction publique de la Ville de Genève.

Plus loin, l'auteur de l'article écrivait que les employeurs qui veulent vraiment faire progresser les femmes doivent commencer par mieux préparer leur retour au sein des entreprises. En effet, pour les femmes qui ont arrêté de travailler ou qui ont jusque-là travaillé à temps partiel, il est vraiment important de faciliter leur retour au sein des entreprises, ici au sein de la fonction publique. Ainsi, il est primordial de fixer des horaires de travail différents pour tous les employés, hommes et femmes. Au lieu de tranches horaires fixes, il faut que les heures de travail soient annualisées. Ainsi, une personne, homme ou femme, qui a besoin de prendre un congé, de partir à 16 h pour aller chercher son enfant à la crèche, doit pouvoir le faire, sans demander de permission, mais en ayant la possibilité de rattraper ces heures plus tard.

Enfin, il est aujourd'hui évident que les femmes ne vont pas accéder aux postes les plus élevés grâce au principe des vases communicants, c'est-à-dire au moment où il y aura suffisamment de femmes à des postes subalternes. Les femmes ont des besoins différents dans l'entreprise et, tant que les hommes ne l'auront pas compris, elles ne pourront pas les rejoindre en haut de l'échelle. En octobre 2004, le Conseil administratif a donné réponse à la motion M-429 déposée entre autres par le groupe socialiste, en disant qu'il y avait 27% de femmes occupant des postes de cadres en Ville de Genève. Dix-huit mois plus tard, le groupe socialiste souhaite faire le point de la situation et renvoyer cette motion à la commission Agenda 21. En effet, une des missions de l'unité Agenda 21 est de favoriser «une administration exemplaire» et, pour les socialistes, celle-ci comprend la parité aux postes à responsabilités dans la fonction publique municipale. Le Parti socialiste souhaite également recevoir annuellement un rapport indiquant les pourcentages, ainsi que les mesures qui ont été prises pour faciliter l'accès des femmes aux postes de cadres.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). A l'aube du XXI^e siècle, nous souhaitons en effet que la Ville de Genève devienne exemplaire en matière d'égalité. Pourquoi? Premièrement, pour améliorer la qualité de vie dans notre société, dont l'égalité est, à notre avis, l'une des composantes. Sachant qu'il y a, en termes de pourcentages, un peu plus de femmes que d'hommes au chômage, sachant qu'il y a plus de femmes titulaires de diplômes de hautes écoles, sachant qu'il n'y a que 27% de femmes cadres dans la fonction publique, il ne nous semble pas du tout dégradant – contrairement à ce que peuvent penser certains – de demander l'égalité. Personnellement, cela me semble évident, naturel... C'est pourquoi

Motion: femmes cadres dans la fonction publique municipale

nous renverrons cette motion à la commission Agenda 21, afin de l'étudier et d'aboutir à la qualité de vie qui est ici visée.

M^{me} Odette Saez (DC). Pour ma part, je voudrais insister sur les compétences des femmes, qui sont de plus en plus reconnues à l'heure actuelle. Je citerai un petit article de cinq lignes que j'ai lu dans la *Tribune de Genève* aujourd'hui – comme quoi, parfois, on y trouve de bons articles... Ces lignes émanent d'un membre de la direction de l'Union patronale suisse, une femme, qui dit: «Je n'ai jamais demandé d'augmentation de salaire. Je pensais que mon chef n'augmenterait en voyant à quel point je travaillais bien. Ne voyant rien venir, je me disais que je n'étais pas aussi efficace que je le croyais.» Il me semble que cela démontre bien le fonctionnement féminin. En Ville de Genève, nous essayons de pousser le Conseil administratif à augmenter le pourcentage des femmes cadres. Or, en lisant cet article, je me dis qu'il faudrait que ces messieurs reconnaissent enfin nos compétences. Puisqu'il est difficile d'avancer, puisque le seul moyen d'avancer, c'est sans doute le système des quotas, eh bien, pour une fois, adoptons les quotas!

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Même si certains progrès ont été accomplis ces dernières années, nous sommes dans une société dont le leadership est encore, dans sa très large majorité, masculin. Il n'y a qu'à voir la composition de la plupart des conseils d'administration, dans lesquels la présence d'une ou plusieurs femmes ne constitue le plus souvent qu'un alibi. Même dans les milieux politiques, qui devraient être à la pointe du progrès dans le domaine de la promotion des femmes, on peut constater d'importantes lacunes. Ainsi, il n'y a apparemment même pas un quart de femmes aux postes clés de notre propre administration municipale, sans parler de la composition de notre Conseil administratif ou de celle du Conseil d'Etat. J'aimerais rappeler ici que, à Genève, alors que les socialistes reviennent avec un projet de loi stipulant que toute liste électorale doit comporter au moins 45% de femmes...

Des voix. 50%!

M^{me} Nelly Hartlieb. ...ou 50%, la gauche a cependant fait barrage à toute candidature féminine!

On dit couramment qu'une femme doit être dix fois plus qualifiée ou diplômée qu'un homme pour obtenir un poste important, et ce n'est pas une boutade. Les femmes doivent constamment affronter des préjugés: on prétend qu'elles sont

plus émotives, moins compétentes techniquement et moins disponibles. Il est évident qu'on ne fait pas grand-chose pour faciliter l'accès des femmes au marché du travail. Concilier la vie professionnelle et la vie familiale pose de nombreux problèmes pratiques, particulièrement en Suisse. Les structures d'appui sont beaucoup plus développées en France, par exemple, je pense en particulier à la garde des enfants. Ainsi, il est permis de se demander pourquoi la Ville de Genève n'a jamais créé de crèche pour ses employées, avec des horaires adaptés.

D'une façon plus générale, lorsqu'on engage un homme on ne lui demande pas combien de jours par an il passera à l'armée; par contre, il est courant qu'on demande à une femme si elle a des enfants ou si elle a l'intention d'en avoir. Ainsi, l'absence d'un homme pour raison militaire est normale, mais l'absence d'une femme, restée au chevet d'un enfant malade, est considérée comme de l'absentéisme.

Permettez-moi de vous faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'un problème droite/gauche, puisque, même dans les enceintes où la gauche – qui officiellement encourage la parité – est majoritaire, cette parité est très loin d'être réalisée. Alors, à mon avis, la seule façon d'amorcer la résolution de ce problème de société réside dans l'instauration de quotas de recrutement, exactement comme lors de l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud où il a été instauré des quotas pour accélérer la promotion sociale des Noirs. Quand des postes se libèrent, le gros problème de recrutement réside dans le fait que les recruteurs ne disposent pas d'assez de candidatures féminines pour qu'une parité ait des chances de s'installer dans les fonctions à remplir. L'introduction d'un quota les obligerait à pousser plus avant leurs recherches, jusqu'à ce qu'ils trouvent des candidatures féminines valables. On peut aussi soulever le problème de l'inégalité des salaires à poste égal, sur le simple prétexte que la titulaire est une femme.

Madame la présidente, vous me pardonnerez de vous dire que je comprends que les hommes ne soient pas passionnés par la perspective d'avoir à travailler à l'ascension des femmes à des postes clés, puisque cette ascension se fera à leur détriment. Mais il nous faut ici faire appel à leur raison, car le pragmatisme, la prudence, le bon sens, la capacité d'écoute, excellent atout pour le travail en équipe, la compétence à gérer les conflits, en un mot les qualités humaines des femmes seraient très souvent bien utiles dans la gestion des affaires publiques. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M. Jean-Marie Hainaut (L). Les personnes qui sont intervenues avant moi ont mis en évidence des points qui sont aujourd'hui des réalités. Ce n'est pas le lieu ici de le nier: il est de fait que les mentalités doivent changer. Cela

Motion: femmes cadres dans la fonction publique municipale

dit, le monde du travail évolue; dans les entreprises comme sans doute dans les collectivités publiques, la conscience des compétences que l'on peut trouver chez des collègues femmes, chez des cadres femmes se fait de plus en plus vive, et l'on constate une certaine évolution, bien que peut-être pas assez rapide. Dans le milieu professionnel où je suis actif, je dois dire que cette évolution est assez marquée, on ne peut que s'en réjouir et s'en féliciter.

Maintenant, s'agissant du sort à réserver à cette motion, il convient de se demander quels sont les moyens à utiliser pour faire en sorte que cette prise de conscience se traduise encore plus concrètement dans les faits, dans la réalité des entreprises privées et des collectivités publiques. A cet égard, le moyen des quotas qui a été évoqué peut paraître séduisant, parce qu'il a l'avantage de la simplicité, mais il a également un désavantage assez marquant, qu'on connaît puisque les quotas ont déjà été utilisés dans d'autres circonstances. En l'occurrence, à partir du moment où un quota est instauré, les membres de la communauté qui en bénéficient courent le risque non négligeable d'être discrédités quant à leurs qualités intrinsèques. Du fait qu'ils appartiennent à ce groupe, on va négliger leurs qualités et conclure qu'ils sont arrivés là où ils sont uniquement grâce aux quotas. Cette expérience a été faite notamment aux Etats-Unis pour certaines communautés étrangères et, là-bas, on en est revenu, à la demande même des communautés concernées. En effet, au lieu de favoriser leur intégration, ces quotas les desservait. L'objectif est de faire en sorte que les personnes qui ont des compétences puissent les exprimer, puissent s'épanouir dans un cadre qui les mette en valeur. Il ne s'agit pas d'aboutir à une situation où les compétences viennent au second rang, le premier rang étant l'appartenance à la communauté que l'on souhaite privilégier.

En ce qui nous concerne, nous sommes donc plutôt opposés aux quotas. Si, dans un contexte donné, que ce soit dans une collectivité publique ou dans une entreprise privée, 75% de femmes démontrent des qualités pour accéder aux postes de cadres, ce sont ces 75% là qui doivent les obtenir. Et si, cinq ou dix ans après, le pourcentage se réduit, c'est que l'adaptation se sera faite naturellement, non pas en raison de quotas, mais en raison des compétences des personnes et des opportunités qui leur sont données. Nous comprenons que chacun a une position de principe pour ou contre les quotas, selon ce qu'il pense de cet instrument. En ce qui nous concerne, nous y sommes vivement opposés.

J'en viens aux invites de la motion. La première est une invite à laquelle le Conseil administratif devrait être en mesure de répondre assez rapidement, puisqu'il s'agit d'un chiffre qu'il connaît. D'ailleurs, depuis dix-huit mois, on s'aperçoit en commission, lors des auditions où les magistrats viennent accompagnés de leurs cadres supérieurs, que ceux-ci sont très souvent des femmes, que les états-majors des départements comprennent un nombre croissant de femmes, ce dont on peut se réjouir. La première invite devrait donc trouver réponse assez facilement.

Motion: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Les deux autres invites font immédiatement penser aux quotas, puisqu'elles parlent de la «parité», qui n'est rien d'autre qu'un quota. S'agissant de la deuxième invite, il nous semblerait intéressant que le Conseil administratif explique comment le processus de recrutement ou de promotion interne favorise les femmes susceptibles d'accéder à un poste supérieur ou d'être engagées à un poste de cadre, lorsqu'elles sont en concurrence avec des hommes, et quels sont les mécanismes mis en place au sein de l'administration pour permettre cette promotion. Cela nous semblerait bien plus intéressant que la liste des moyens mis en place pour tendre à la parité, puisque, je le répète, la parité nous semble être un dogme en trompe-l'œil, dans lequel nous ne souhaitons pas nous perdre.

Pour nous, la parité n'est pas une fin en soi. L'objectif est que, au-delà de la municipalité, les femmes compétentes trouvent un poste à leur mesure, de la même manière que les hommes compétents doivent trouver un poste à leur mesure. C'est dire que nous ne pouvons pas souscrire à la troisième invite.

La dernière partie de mon intervention traitera du renvoi à la commission Agenda 21. Comme certains l'ont déjà souligné à plusieurs reprises, cette commission est finalement et *de facto* la supercommission de ce Conseil municipal! Son spectre d'action est si large que tous les objets pourraient lui être renvoyés, puisque, d'une manière ou d'une autre, chaque objet touche à un des aspects de l'Agenda 21. En l'occurrence, il nous semble parfaitement superfétatoire de renvoyer cette motion à la commission Agenda 21. Il s'agit ici d'un problème de ressources humaines, de questions précises auxquelles le Conseil administratif peut facilement fournir les réponses. Nous ne voyons donc pas ce que la commission Agenda 21 pourrait faire, si ce n'est entrer dans une logique menant à une certaine dénaturation des missions de la commission. En effet, si cette motion lui est renvoyée, il n'y a pas de raison pour que 80% ou 90% des objets que nous avons traités aujourd'hui ne lui soient pas également renvoyés. Car, je le répète, l'Agenda 21 est concerné, à un titre ou à un autre, par chacun des sujets que nous traitons.

Voilà la position des libéraux. Nous n'entendons pas nous retrancher derrière une position de principe laissant croire que, finalement, il n'y aurait pas de problème. Non, le problème est bien réel, mais il y a différentes manières de le traiter. Sachant que la promotion des femmes est en voie d'évolution plutôt qu'en voie de régression, et cela grâce à l'effort de tous, les réponses que la motion souhaite donner ne nous semblent pas les bonnes. Raison pour laquelle nous refuserons cette motion.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). J'ai entendu M. Hainaut et j'aimerais bien savoir quels sont les bons moyens! En effet, il me semble que, de toute façon, quand on parle de parité, il n'y a jamais de bons moyens...

Motion: femmes cadres dans la fonction publique municipale

Cela dit, je voudrais préciser au préopinant que nous n'avons pas demandé des quotas, pour l'instant. Nous demandons de tendre à la parité, c'est un objectif, à l'image d'autres objectifs que nous avons tous dans cette enceinte. Si nous devons nous empêcher d'avoir des objectifs, nous n'irions pas très loin... Je le répète, ce n'est pas demain que la parité doit être mise en place; c'est un long processus et nous voulons susciter une réflexion sur le sujet. Entre les horaires flexibles, le *job sharing*, la mobilité des équipes, il y a énormément de mesures à prendre, et c'est vraiment la commission Agenda 21 qui peut étudier l'ensemble des possibilités, y compris en prenant exemple sur les entreprises privées. En effet, aujourd'hui, l'article de la *Tribune de Genève* déjà cité évoquait huit ou neuf grandes entreprises en Suisse qui ont mis en œuvre des mesures dans ce domaine. Nous pouvons donc aussi voir ce qui se fait dans le privé et nous en inspirer. Cette motion est très moderne, elle va même dans le sens du privé, et je ne vois pas pourquoi le Parti libéral, censé défendre les positions des entreprises privées, ne va pas dans ce sens. Il me semble, Mesdames et Messieurs, que vous allez, une fois n'est pas coutume, à l'encontre des gens que vous défendez...

M^{me} Annina Pfund (S). Pour répondre à M. Hainaut, je dirai que personne ne veut faire de la commission Agenda 21 une supercommission! En fait, l'unité Agenda 21 au sein de la Ville de Genève a l'objectif de mettre en place une administration exemplaire, et la parité aux postes de cadres entre les hommes et les femmes fait partie de cette exemplarité. Par ailleurs, le Parti socialiste n'a pas du tout envie d'attendre le moment où il y aura enfin des postes de cadres faits pour les femmes! Une femme doit pouvoir accéder à chaque poste de cadre et nous n'avons pas du tout envie d'attendre cinq, dix ou quinze ans avant d'arriver à la parité. Dans ce domaine, il faut avancer rapidement et prendre des mesures. Je précise ici que nous ne parlons nulle part, dans la motion, d'une proportion de 50/50: nous parlons de parité. Comme l'a dit M^{me} Moratti Jung, c'est un objectif, et plus vite on l'atteindra, mieux ce sera pour tout le monde.

Je ne veux pas revenir sur l'article que j'évoquais tout à l'heure et répéter que les femmes sont plus douées dans toute une série de domaines, mais il faut être réaliste: les femmes vont accéder au pouvoir et ce sera en quelque sorte la perte du pouvoir pour les hommes, même si je suis navrée qu'on puisse le voir ainsi. Pour ma part, je préfère imaginer que le pouvoir sera partagé, que cela permettra aux hommes de partager le travail ménager, de prendre soin de leurs enfants, comme les femmes... Et ce sera parfait! Dans ce sens, je pense qu'on ne peut que saluer cette motion.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). On peut rêver: on serait au XXII^e siècle, les femmes seraient majoritaires, il n'y aurait pas besoin de demander l'égalité,

Motion: femmes cadres dans la fonction publique municipale

on serait en plein matriarcat... Pour en revenir au temps présent, pourquoi tant d'hommes se sentent-ils inquiets, lorsqu'ils se retrouvent en groupe, en société, au travail, entre amis, et qu'ils constatent qu'ils sont minoritaires? Les femmes ont rarement l'occasion de s'inquiéter pareillement... Les quotas sont plutôt arbitraires et nous ne les défendons pas: nous demandons directement l'égalité. Lorsque les hommes sont très largement majoritaires, cela s'appelle le patriarcat, et c'est le cas actuellement, encore. Nous souhaitons donc renvoyer cette motion à la commission Agenda 21, pour améliorer notre qualité de vie, pour stimuler et soigner l'égalité de traitement déjà sur les lieux de travail. Il existe des hommes qui souhaiteraient consacrer plus de temps à s'occuper de leurs enfants, j'en connais, mais pourquoi rechignent-ils à le faire? Si l'égalité était réalisée, tout deviendrait aussi plus naturel...

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, nous nous réjouissons de discuter de cette motion et nous sommes très contents qu'elle ait été déposée. Mes collègues me soufflaient, il y a un instant, que nous avions déjà fait des efforts dans ce domaine. Le mot «efforts» est peut-être mal choisi, disons que nous avons été attentifs à ce problème. Manuel Tornare relevait que, lorsqu'il était arrivé à la tête du département, il y avait une femme sur sept chefs de service et que, maintenant, il y en a cinq sur sept. Christian Ferrazino a également nommé plusieurs femmes chefs de service et une codirectrice. Dans mon département, des efforts ont aussi été faits. Cela dit, nous sommes évidemment loin du compte.

J'aimerais ici attirer votre attention sur un phénomène très important, et c'est plutôt aux femmes que je m'adresse. Quand nous avons cherché un directeur de l'administration municipale... (*Remarque.*) Madame Pfund, pour ce qui est du langage épïcène, dans l'annonce nous avons bien écrit «directeur-directrice»!

En l'occurrence, pas une candidate ne s'est présentée. Des hommes peu compétents osent postuler, et des femmes très compétentes n'osent pas postuler, et cela est récurrent. Très régulièrement, dans mon département, quand nous mettons au concours un poste d'administrateur ou administratrice, de directeur ou directrice, très peu de femmes osent postuler. Mais lorsqu'elles le font, nous choisissons une femme, comme au Muséum, où nous avons nommé, en la personne de M^{me} Decrouez, la première femme directrice d'un muséum en Suisse. Il faut que les femmes osent et croient en leurs capacités d'être des dirigeantes, des responsables. Je ne leur lance pas la pierre, je veux juste dire que c'est un dialogue permanent: nous devons être capables de susciter plus de vocations, mais il faut aussi que les femmes se lancent et croient en leurs chances.

Le Conseil administratif soutient le renvoi de cette motion à la commission Agenda 21, pour que le dialogue se poursuive et que nous puissions voir si, depuis

dix-huit mois, le pourcentage de femmes cadres a augmenté. L'essentiel est de dialoguer et de progresser.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 41 oui contre 8 non (3 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est accepté par 41 oui contre 9 non (2 abstentions).

11.a) Motion du 18 janvier 2006 de MM. Guy Dossan, Simon Brandt, Patrice Reynaud et Alexis Barbey: «Voyages du Conseil administratif: du fait du prince aux frais de la princesse!» (M-585)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les pratiques récentes du Conseil administratif en matière de voyages officiels sont sujettes à de pénibles polémiques;
- la tâche de représentation des conseillers administratifs suppose une prise en charge des frais qui se limitent à leur déplacement et qui n'incluent pas ceux de la personne qui les accompagne;
- ces pratiques doivent être clairement réglementées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier son règlement interne relatif aux voyages et de le porter à la connaissance du Conseil municipal.

11.b) Motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Gérard Deshusses et M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio: «Etat des lieux des privilèges du Conseil administratif» (M-587)².

PROJET DE MOTION

Considérant que le Conseil administratif a invoqué l'usage pour justifier la présence d'un accompagnant aux côtés d'un magistrat lors d'un déplacement officiel,

¹ Annoncée, 4829.

² Annoncée, 4829.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui présenter le catalogue des «prérogatives» ou «privilèges» des membres du Conseil administratif, voire de leurs proches, en termes de représentation;
- lui indiquer quelles sont les sommes dépensées, depuis 2000, pour les voyages d’accompagnants des conseillers administratifs;
- porter à sa connaissance les règlements et/ou autres textes fondant ces prérogatives.

Préconsultation

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, quelle motion révolutionnaire nous est présentée ce soir par les Partis libéral et radical! Ces messires veulent dénoncer les pratiques du Conseil administratif bourgeois de notre Ville... Ces messieurs de l’Entente nous montrent ce soir leurs qualités de piètres conteurs, ils nous parlent de prince et de princesse... Mais soyons sérieux, revenons à la réalité, quittons le monde imaginaire!

Notre groupe SolidaritéS et Indépendants n’a jamais promu les voyages inutiles du Conseil administratif et les dépenses y relatives. D’ailleurs, il n’y a pas si longtemps, nous avons refusé d’envoyer le Conseil administratif à Valence à l’occasion de la Coupe de l’America, car c’était tout à fait inutile. Or, quelle n’a pas été ma surprise en lisant les noms des signataires de la motion M-585! MM. Dossan et Brandt sont membres du Parti radical, qui réclamait que le Conseil administratif se rende à Valence, disant qu’il était tout à fait utile d’y être, que c’était très important pour le rayonnement de notre ville. Aujourd’hui, ce même parti nous demande de réagir, sous prétexte qu’un conseiller administratif, disons-le clairement, est allé dans un autre endroit – quel luxe, quelle destination idyllique, quelles excellentes vacances pour le magistrat – et qu’aux yeux du Parti radical cette destination n’est pas intéressante, car pas du tout commerciale. J’invite, pour ma part, les représentants du Parti radical à se pencher sur des affaires bien plus pertinentes en matière de mauvaise gestion des deniers publics!

En ce qui concerne l’usage d’emmener un accompagnant lors d’un déplacement officiel, notre groupe laissera libre le Conseil administratif d’en décider. En effet, dans différents pays du monde, les représentantes et représentants d’un gouvernement ont le choix d’être accompagnés ou non, et nous ne sommes pas du tout choqués par cette pratique, qui fait partie de la charge d’un conseiller ou d’une conseillère administrative. Nous refuserons donc la motion M-585.

Quant à la motion M-587, qui est à notre sens une piètre copie de la motion M-585, nous ne pouvons pas non plus l’accepter. On y parle également de privilèges

et cela nous semble tout à fait inadmissible du point de vue éthique. Notre groupe refusera donc les deux motions, pour les motifs que je viens d'exposer.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Roberto Brogгинi, vice-président.)

M. Alexis Barbey (L). La motion M-585, à mon avis, ne mérite pas vraiment les envolées lyriques auxquelles nous venons d'avoir droit, mais elle mérite quand même qu'on s'y arrête un instant. A la suite d'une affaire récente – dans laquelle il n'y avait pas vraiment de quoi fouetter un chat – on a constaté une sorte de flou artistique dans les pratiques, dans ce qui était autorisé ou non en matière d'accompagnants lors des voyages officiels du Conseil administratif. L'objet de cette motion n'est naturellement pas de remettre en cause la nécessité, pour les conseillers administratifs, de représenter la Ville de Genève lorsque c'est nécessaire. Mais, vu le grand nombre de voyages qu'ils doivent faire pour assumer leur charge, le fait qu'ils aient ou non l'autorisation d'être accompagnés d'un membre de leur famille ou de quelqu'un de leur choix a un impact direct sur les frais induits par ces voyages. Les contribuables ont le droit de savoir à quelle sauce leur argent va être mangé, si je puis dire, et quelles sont les limites que le Conseil administratif s'impose. Cette motion ne demande rien d'autre. Elle propose d'ailleurs au Conseil de fixer lui-même ces limites et de les faire connaître, de sorte qu'on puisse en juger.

La motion M-587, elle, émane des groupes démocrate-chrétien et socialiste. Là aussi, il s'agit de faire un inventaire, et non pas de prendre des mesures drastiques. Dans un objectif de clarté, pour faire mieux connaître aussi ce qu'implique la charge de conseiller administratif, il va vous falloir, Messieurs les magistrats, faire un inventaire des voyages auxquels vous êtes contraints et, à partir de cet inventaire, nous aurons une vision plus claire de ce que vous êtes amenés et autorisés à faire. Le fait d'être au clair sur ces règles ne peut que vous rendre service. C'est pourquoi j'invite le Conseil municipal à renvoyer ces motions au Conseil administratif.

M. Guy Dossan (R). Comme vient de le dire le préopinant libéral, la motion M-585 que le Parti radical a signée n'a absolument rien à voir avec les voyages officiels du Conseil administratif. M^{me} Figurek se trompe totalement: nous n'avons rien contre le fait que les conseillers administratifs voyagent pour représenter Genève. En revanche, nous avons quelque chose contre le fait qu'ils emmènent un accompagnant aux frais de la princesse. C'est dans ce sens-là qu'il faut comprendre les termes «prince» ou «princesse». Cela dit, la motion M-585

n'est peut-être plus vraiment d'actualité, puisqu'elle arrive après «l'affaire», si je puis dire, qui avait agité la presse...

M. Jacques Mino (AdG/SI). C'est qui, la presse?

M. Guy Dossan. Ce n'est pas nous en tout cas, ce n'est pas le Parti radical!

Comme l'a dit M. Barbey, cette motion a au moins le mérite de demander qu'un règlement soit rédigé par le Conseil administratif, afin que la situation qu'on a connue ne se reproduise pas. Voilà l'objet de cette motion. Nous demandons évidemment de la renvoyer au Conseil administratif.

De même, nous souhaitons lui renvoyer la motion M-587, de façon que l'on sache quelles sont les prérogatives, les «privilèges» du Conseil administratif, que l'on ait une fois l'inventaire à la Prévert de ce à quoi le Conseil administratif a droit dans ses déplacements et ses diverses tâches de représentation. Voilà, je pense que tout le monde a le droit de savoir ce qu'il en est.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne croit pas tellement aux affaires, qui sont en fait des «non-affaires» produites par la presse. Nous trouvons dommage que des faits assez minimes soient ainsi exagérés. Cette motion M-585 est, pour nous, le fruit d'une anecdote et nous ne la voterons donc pas. Par contre, nous sommes pour la transparence, réclamée par tous, en ce qui concerne notamment les usages et ce qu'on a appelé «des privilèges». C'est pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à renvoyer la motion M-587 au Conseil administratif, afin qu'il nous apporte les explications nécessaires. Suite à cette non-affaire dont je parlais, le Conseil administratif a certainement eu le bon sens de prendre les mesures qui s'imposaient. En tout cas, c'est ce que nous aurions tous fait à sa place...

M. Gérard Deshusses (S). Au sein du groupe socialiste, ces non-affaires récurrentes nous lassent également. Nous n'aimons pas que nos élus, que ce soit au niveau du Canton ou au niveau de la Ville, soient toujours soumis aux pressions populistes de certaines feuilles de chou, qui font leur publicité et leur argent avec cela. Je rappelle ici que les membres du Conseil d'Etat ont dû, a posteriori, payer de leur poche un voyage à Madère qu'ils avaient fait en août 2004. Il est extrêmement dégradant pour l'image de nos autorités cantonales que de devoir revenir sur une décision tout à fait normale à nos yeux. Le Conseil d'Etat ne devrait pas avoir à justifier le fait qu'il se déplace au vert, histoire d'avoir le temps de prendre quelques décisions et de mieux se connaître. Pourtant, il a fallu que, a

posteriori, les personnes qui avaient participé à ce voyage le paient de leur poche. Je trouve cela regrettable.

Nous ne demandons pas, cela va de soi, que notre Conseil administratif change en quoi que ce soit le règlement: ce n'est pas notre objectif et c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas la motion M-585. En revanche, nous demandons que le Conseil administratif se protège de ces attaques régulières qui sont, je le répète, extrêmement dommageables, et qu'il nous dise en toute transparence ce qu'il fait et pourquoi il le fait. En effet, pour le groupe socialiste, il est très important que notre Conseil administratif voyage et défende l'image internationale de notre ville. Comme on vient de le voir, le Canton l'a fait brillamment à Hongkong concernant le salon Telecom. Le Conseil administratif l'a fait aussi en d'autres lieux et en d'autres temps. C'est indispensable et il n'a pas à justifier a posteriori, auprès de la presse, des déplacements qui sont, encore une fois, parfaitement nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous demandons un catalogue, que le Conseil administratif nous dise exactement de quoi il retourne, de manière que, lorsqu'une attaque sera formulée, la réponse soit déjà écrite.

M. Guy Jousson (T). En deux mots, je dirai que nous rejoignons l'analyse faite tout à l'heure par le groupe SolidaritéS et Indépendants, et que nous refuserons également les deux motions. Pour nous, il s'agit effectivement de non-affaires qui ont été classées. Par ailleurs, je rappelle qu'une partie des réponses ont été données par notre maire actuel Manuel Tornare.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Beaucoup de choses sensées ont été dites ce soir. Je m'attendais à une surenchère démagogique, je m'y étais préparé et je ne l'ai pas constatée. Cela dit, quand certains dénoncent dans ces travées, quelles que soient leurs positions, une certaine surenchère démagogique relayée par la presse, il faut bien voir d'où elle vient... Il faut bien voir qui alimente cette surenchère en montant en épingle tout ce qui se passe à la Ville de Genève...

Ce soir, je suis donc plutôt rassuré de voir les propos s'adoucir. J'aimerais d'ailleurs relever les très sages propos émis tout à l'heure par M. Hainaut, probablement sous l'effet d'une drogue légale, récréative et anti-dépressive – je parle du chocolat avec lequel les libéraux nous tentent depuis le début de la soirée! M. Hainaut a dit une chose très sympathique à l'endroit du Conseil administratif, lorsqu'il est intervenu sur la motion M-581 concernant les cartes de vœux: il a parlé d'une mesquinerie de la part du Conseil municipal envers le Conseil administratif. Pourtant, les sommes que représentent ces cartes de vœux sont à peu près équivalentes à celles dont nous discutons maintenant. Par conséquent, pour la faire courte, je dirai que, d'après ces sages propos, il conviendrait, Messieurs, que vous retiriez la motion M-585.

Pour ce qui est de la motion M-587, contrairement à nos collègues démocrates-chrétiens et socialistes, nous ne pouvons pas non plus la soutenir. En effet, si elle demande a priori des choses un peu plus modérées, son titre est quand même issu de cette surenchère. Parler de «privilèges», c'est encore monter sur de grands chevaux; il aurait peut-être été plus sage de parler d'allocations... Et puis une des invites, si je ne me trompe pas – mais le Conseil administratif le confirmera – a déjà reçu réponse en date du 20 mars. Le catalogue dont vous parliez, Monsieur Lathion – qui ne sera pas, je l'espère, un catalogue à la Prévert, car ce serait rabaisser le poète! – le catalogue des voyages effectués par le Conseil administratif a déjà été établi. Nous ne voyons donc pas de raison de nous appesantir sur ce sujet et nous refuserons les deux motions.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Pour notre part, nous accepterons la motion M-587 et nous refuserons la motion M-585. Nous aimerions croire que ces deux motions ont été déposées dans un souci de transparence, dans une volonté de changement de culture qui aurait saisi les conseillers municipaux... Mais nous ne sommes pas sans savoir que l'affaire à l'origine de ces motions a surgi après celle de la rue du Stand et qu'elle a visé le seul magistrat qui n'avait pas été directement concerné par la rue du Stand – nous le relevons non sans un certain amusement – puisqu'il s'agissait du magistrat écologiste.

Cela dit, je suis très heureuse de constater que nous voulons tous la transparence. A propos de «privilèges», je ne sais pas jusqu'à quel point nous ne pourrions pas également parler des privilèges du Conseil municipal, qui a, par exemple, droit à des places gratuites dans différents lieux éponymes de Genève... Mais soyons sérieux! La question est de savoir ce qui est acceptable ou pas, de savoir à terme ce qui préside au choix des personnes qui accompagnent les magistrats. Et, encore une fois, sachons garder la mesure des choses!

M. Gérard Deshusses (S). Il est vrai que le terme de «privilèges» dans le titre de cette motion est provocateur. Pour les socialistes, l'objectif est le suivant et il est clair: nous sommes convaincus que le Conseil administratif va faire la preuve qu'il n'y a pas de privilèges. Parce qu'à nos yeux il n'y en a pas! En revanche, il y a des prérogatives et des obligations, tout comme au niveau du Conseil municipal. Pour ma part, j'en connais peu, des privilèges de conseillers municipaux, si ce n'est celui de travailler jusqu'à 23 h deux ou trois fois par mois, et d'avoir parfois l'impression de ne pas être le plus efficace possible... Je ne sais pas si c'est un privilège, mais si j'en connais un, c'est celui-là. Pour le reste, je n'ai vu que beaucoup d'obligations, beaucoup d'engagement et beaucoup de travail.

Je crois qu'il en va de même pour le Conseil administratif. Reste donc à faire la preuve que l'état des lieux des privilèges n'est qu'un état des lieux des

prérogatives et des obligations, et à montrer comment on répond financièrement à ces obligations-là. Et puis, je profite, puisque j'ai repris la parole, d'ajouter que le fait d'être accompagné nous paraît absolument indispensable dans la mesure où, dans tous les pays où le Conseil administratif se rend, il en va de cette manière. Je trouverais désolant que nos représentants doivent se déplacer seuls, ce qui les mettrait parfois dans des situations difficiles ou délicates.

M. Manuel Tornare, maire. Il est vrai que, ces derniers temps, nous avons vécu une dramatisation constante de certains épiphénomènes. Je me réjouis d'avoir entendu M. Lathion, M. Barbey, M. Deshusses et d'autres, essayer de dédramatiser cette affaire de voyage, qui n'en est plus une. A propos de flou artistique, je rappelle, Mesdames et Messieurs, que chaque année, lors de l'étude des comptes en commission des finances, nous répondons à toutes vos questions. Je me souviens d'ailleurs qu'à maintes reprises nous avons dû justifier – c'est normal pour des élus du peuple – certains de nos déplacements, nous avons dû donner les chiffres, les destinations et le but de nos voyages. Alors, exercez votre activité de milice, en tant que conseillères et conseillers municipaux, posez-nous des questions!

Mes collègues et moi avons décidé de vous donner la liste des voyages de chaque magistrat – Pierre Muller, André Hediger, Christian Ferrazino et moi-même – entre 1999 et 2003, et dès 2003 pour Patrice Mugny. Nous vous donnerons la liste exhaustive de tous les voyages: les coûts, la destination, le but... Je viendrai moi-même, au nom du Conseil administratif, présenter ces listes en commission des finances et répondre à vos questions. Vous constaterez que nous n'avons pratiquement jamais dépassé les 20 000 francs qui sont alloués à chaque magistrat et qui figurent dans les budgets que vous votez. Nous n'avons pratiquement jamais dépassé ces 20 000 francs annuels, les dépenses se sont même situées bien en deçà certaines années.

Comme on l'a déjà relevé, si nous avons pu – Canton, Ville, Confédération et privés – remporter le salon Telecom, c'est parce que certains magistrats avaient des accointances avec des femmes et des hommes politiques à l'étranger... (*Remarque.*) Monsieur Queloz, vous ne savez pas de quoi vous parlez, une fois de plus! Si M. le chancelier Hensler était resté à la rue de l'Hôtel-de-Ville, ce n'est pas grâce à vous que nous aurions récupéré Telecom!

En ce qui concerne les voyages avec des membres de nos familles, l'intervenant du Parti du travail a raison: nous avons annoncé, au mois de janvier, lors de l'émission de radio *Forum*, que le Conseil administratif avait décidé de revenir au règlement originel. Dorénavant, seul le maire pourra, une ou deux fois durant son année de mairie, se faire accompagner par un membre de sa famille, avec quelques exceptions. Ainsi, comme M. Muller l'a dit lors de la même émission,

l'année passée il avait été invité, alors qu'il n'était plus maire, par le maire d'une ville de Colombie, qui avait été reçu avec sa femme à Genève. Cet élu colombien avait souhaité que M^{me} Muller puisse accompagner M. Muller. Cela paraît normal et il n'y a pas à chipoter dans de tels cas.

Monsieur Deshusses, vous qui êtes un professeur de français estimé et reconnu – mais un prof qui en ce moment ne m'écoute pas... – vous auriez peut-être dû, au lieu d'affirmer, poser une question dans l'intitulé de la motion M-587: «Y a-t-il des privilèges?» Je ne veux pas vous faire la leçon, mais vous avez utilisé une affirmation qui est un abus de langage, dans le sens où le mot privilège fait référence à ceux de l'Ancien Régime – on a coupé des têtes pour supprimer les privilèges...

Mesdames et Messieurs, je le répète, vous avez la possibilité de nous contrôler, puisqu'en démocratie on contrôle les élus. Vous pourrez le faire une fois de plus lors de cette audition à la commission des finances. En conclusion, je souhaiterais vraiment que, grâce au débat de ce soir, nous ayons pu calmer le jeu et que nous puissions passer à des sujets un peu plus intéressants pour le bien de la collectivité et pour le bien de Genève! (*Applaudissements.*)

Le président. Visiblement, Monsieur le maire, vous n'avez pas calmé le jeu, car deux orateurs se sont inscrits durant votre intervention... Je passe la parole à M. Barbey.

M. Alexis Barbey (L). Je ne peux en effet pas laisser passer les propos du maire, qui interpelle un conseiller municipal en lui reprochant de ne rien avoir fait pour ramener le salon des télécommunications à Genève... (*Remarque.*) Oui, vous l'avez dit, Monsieur le maire! (*Brouhaha.*) Vous n'aviez pas à l'interpeller ainsi, dans un débat qui, jusque-là, avait gardé une certaine sérénité. Je trouve parfaitement scandaleux d'attaquer ainsi un conseiller municipal, et je tiens à vous dire, Monsieur le maire, que je ne me souviens pas non plus d'une contribution majeure de votre part au rapatriement de Telecom à Genève!

M. Manuel Tornare, maire. Vous ne connaissez pas le dossier!

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le maire, je crois que vous ne m'avez pas écouté tout à l'heure, mais je ne vous en veux pas, car j'ai moi-même été distrait lors de votre intervention... Nous aurions en effet pu transformer le titre de la motion en question. Mais poser la question, c'eût été émettre un doute. Or,

je le répète, nous groupe socialiste, nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de privilèges, qu'il n'y a que des prérogatives et des obligations, et que vous allez en faire la preuve. Voilà pourquoi nous avons choisi ce titre. Quant à l'Ancien Régime, Monsieur le maire, vous et moi savons à quoi nous en tenir... mais le maire ne m'écoute déjà plus...

Le président. Alors, adressez-vous au président de séance, Monsieur Deshusses!

M. Gérard Deshusses. Oui, vous avez raison, Monsieur le président. Je tiens à rassurer notre maire: je suis convaincu que le Conseil administratif fera la preuve qu'il n'y a pas de privilèges!

Mise aux voix, la motion M-585 est refusée par 38 non contre 16 oui.

Mise aux voix, la motion M-587 est acceptée par 45 oui contre 10 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui présenter le catalogue des «prérogatives» ou «privilèges» des membres du Conseil administratif, voire de leurs proches, en termes de représentation;
- lui indiquer quelles sont les sommes dépensées, depuis 2000, pour les voyages d'accompagnants des conseillers administratifs;
- porter à sa connaissance les règlements et/ou autres textes fondant ces prérogatives.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion M-613, de *MM. Roman Juon, Jacques Mino, M^{mes} Marie-France Spielmann et Marguerite Contat Hickel*: «Chantiers du site de l'Alhambra/Calvin».

13. Interpellations.

Le président. J'annonce l'interpellation I-149 de *M. Roman Juon*: «Les jeunes en voie de disparition (Parlement des jeunes)?»

14. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite QE-223 de *M. François Sottas*: «Accès Longemalle sur les Rues-Basses».

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6262 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6262 |
| 3. Pétitions. | 6262 |
| 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Caroline Schum, Anne Moratti Jung, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Roberto Broggin, Damien Sidler, Pierre Losio, Alain Marquet, Olivier Norer, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé et Eric Rossiaud, renvoyée en commission le 5 novembre 2003, intitulée: «Halte à l'encombrement de nos places» (M-399 A/B) | 6263 |
| 5. Motion du 18 janvier 2006 de M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Gérard Deshusses, M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, M. Eric Rossiaud, M ^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Pierre Rumo, M ^{me} Alexandra Rys, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Guy Dossan et Pascal Rubeli: «OPB: où en est-on?» (M-579) | 6279 |
| 6. Motion du 18 janvier 2006 de M. Alpha Dramé, M ^{me} Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud, M ^{mes} Sarah Klopman, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin: «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion» (M-580) | 6282 |
| 7. Motion du 18 janvier 2006 de M. Thierry Piguet, M ^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle, M ^{mes} Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio: «Bons vœux du Conseil administratif» (M-581) | 6283 |
| 8. Motion du 18 janvier 2006 de M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et M. Gérard Deshusses: «Une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, enfin?» (M-582) | 6289 |

9. Motion du 18 janvier 2006 de MM. Eric Rossiaud, Alpha Dramé, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Marc Dalphin, Olivier Norer, Roberto Broggin, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive» (M-583) . . . 6296
10. Motion du 18 janvier 2006 de M^{mes} Anne Moratti Jung, Ariane Arlotti, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Marguerite Contat Hickel, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard-Iungmann, Béatrice Graf Lateo, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Alexandra Rys, Odette Saez, Marie-France Spielmann, Martine Sumi-Viret, Gisèle Thiévent et Nicole Valiquer Grecuccio: «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?» (M-584) 6300
- 11.a) Motion du 18 janvier 2006 de MM. Guy Dossan, Simon Brandt, Patrice Reynaud et Alexis Barbey: «Voyages du Conseil administratif: du fait du prince aux frais de la princesse!» (M-585) 6309
- 11.b) Motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Gérard Deshusses et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Etat des lieux des privilèges du Conseil administratif» (M-587) . . . 6309
12. Propositions des conseillers municipaux 6318
13. Interpellations 6318
14. Questions écrites 6318

La mémorialiste:
Marguerite Conus